



# Actualités OFS

---

## 1 Population

Neuchâtel, septembre 2009

# Les comportements démographiques des familles en Suisse

de 1970 à 2008

---

**Renseignements:**

Amélie de Flaugergues, OFS, Section Démographie et migration, tél.: +41 32 71 36711

e-mail: [info.dem@bfs.admin.ch](mailto:info.dem@bfs.admin.ch)

N° de commande: 1080-0900-05



# 1 Introduction

Tout individu naît et meurt, certains se marient et fondent une famille; ces étapes de la vie forment ce qu'on appelle les événements démographiques individuels. Traiter des familles en Suisse, c'est observer leur formation, leur composition et les changements qui s'y rapportent. Il s'agit alors de lier des données statistiques individuelles pour expliquer certains phénomènes et relever les tendances actuelles.

Initiée à la suite du rapport statistique «Les familles en Suisse» (décembre 2008)<sup>1</sup>, cette publication a pour but d'en approfondir l'aspect démographique. L'angle d'analyse est orienté sur les évolutions de 1970 à nos jours en dégagant les tendances majoritaires et nouvelles. Les changements apparus depuis près de quarante ans s'expliquent à travers plusieurs facteurs. Ainsi, le vieillissement de la population, le recul de l'âge au mariage et l'augmentation du nombre de divorces par exemple, nous indiquent les principales causes des changements structurels des ménages. Ensuite, des éléments sous-jacents à ces indicateurs peuvent apporter des explications plus qualitatives. La deuxième partie du XXe siècle a connu d'importants changements sociaux et culturels et, les mentalités, imprégnées des conditions socio-économiques, ne sont plus les mêmes.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, certaines ambiguïtés doivent être levées. Les termes utilisés en démographie sont très précis, mais peuvent parfois conduire à des confusions, voire à des contradictions.

Ainsi, la notion de famille telle qu'on l'entend couramment ne peut être approchée en statistique que sous l'angle du ménage. Des encarts accompagneront le lecteur au fil des termes ou des notions demandant plus d'explications. Les données proviennent du recensement fédéral de la population de 2000, mais aussi de la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), qui repose elle-même sur l'exploitation des registres officiels<sup>2</sup>, des scénarios de l'évolution démographique, et de la statistique des étrangers (PETRA)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Les familles en Suisses*, OFS, Neuchâtel, décembre 2008.

<sup>2</sup> La statistique BEVNAT repose sur les données d'Infostar (registre central concernant des faits d'état civil de naissance, décès, mariage, reconnaissance de paternité, adoption et partenariat enregistré), de l'Office fédéral de l'état civil (OFEC) ainsi que des communications par les tribunaux des divorces, des séparations et des déclarations de nullité de mariage.

<sup>3</sup> PETRA est une statistique de synthèse, basée sur l'exploitation des registres officiels et des données administratives suivants: (1) Système d'information central sur la migration (SYMIC) de l'Office fédéral des migrations (ODM), (2) Registre ORDIPRO du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et résultats de la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT).

## 2 Les ménages

### Structure et composition des ménages privés

La part représentée par les différents types de ménages, de même que la répartition par âge de la population entre les ménages, témoignent des changements survenus dans les formes de vie familiale. La structure des ménages en Suisse présente aujourd'hui un tout autre visage qu'il y a 40 ans. Nous observons ici uniquement des ménages familiaux, soit les couples (mariés ou non) avec ou sans enfant, les familles monoparentales et les personnes seules avec un père et/ou une mère<sup>4</sup>.

Sur le total des ménages privés (3'362'100 en 2008), la part des ménages familiaux, bien que majoritaire, est bien moins importante que dans le passé: représentant les trois quarts des ménages privés en 1970 (1'527'087), ils forment 61,6% d'entre eux en 2008 (2'072'200). Cette catégorie perd du terrain face à la hausse régulière des ménages d'une personne, parmi lesquels on retrouve notamment comme nouvelle composante, les jeunes, sortis du nid familial, mais ne formant leur première union cohabitante que plus tard. Aussi, de nouveaux comportements conjugaux apparaissent à tout âge (20–70 ans). Bien qu'aucune donnée ne le montre, hommes comme femmes pourraient décider d'avoir une vie de couple, tout en gardant chacun son propre domicile.

#### Ménage privé:

Un ménage est constitué de toutes les personnes vivant dans le même logement (employés de maison, auxiliaires, pensionnaires, hôtes permanents, aides-soignants inclus). Jusqu'au recensement de 1990, les sous-locataires constituaient un ménage privé à part. A partir du recensement 2000, ils font partie du ménage qui leur sous-loue des pièces. Les ménages privés se divisent en ménages d'une personne et en ménages de plusieurs personnes; parmi ces derniers on distingue les ménages familiaux et les ménages non-familiaux.

Enfin, le vieillissement de la population exerce aussi son influence; la proportion de personnes âgées en bonne santé s'accroît, et nombre d'entre elles vivent donc encore chez elles. Ainsi, le nombre de ménages d'une personne augmente, au détriment des ménages familiaux.

Parmi les différents types de ménages familiaux, les couples (mariés ou non) avec enfant(s) voient leur part diminuer. Bien qu'en nombre absolu, ce type reste assez constant (905'000 en 2008; 914'200 en 1970), il ne représente plus que 43,7% des ménages familiaux en 2008, contre 60% en 1970. De plus, en raison de la réduction du nombre moyen d'enfants par ménage, le nombre de personnes vivant dans ces ménages a diminué de 3'902'519 en 1970, à 3'558'000 en 2008. En écho à cette baisse, le nombre de couples sans enfant a nettement progressé, puisqu'il a presque doublé en 38 ans, passant de 495'721 en 1970 à 953'800 en 2008, relevant leur part de 32,5% à 46% sur le total des ménages familiaux. Ils restent toutefois dans une proportion presque semblable (de 24,2 à 28,4%) par rapport au nombre total de ménages privés (voir graphique G1). Ces ménages se retrouvent à tout âge et plusieurs facteurs concomitants expliquent cette hausse: l'allongement de la période de vie en couple avant l'arrivée d'un premier enfant, le nombre croissant de couples qui n'ont pas d'enfant du tout et l'augmentation de l'espérance de vie. La période dite du «nid vide» est ainsi allongée.

Quant aux mères/pères seuls avec enfant(s), autrement dit les ménages monoparentaux, ils présentent une hausse en termes relatifs par rapport à l'ensemble des ménages familiaux, passant de 7% en 1970 à 8,8% en 2008, soit respectivement 106'258 et 181'300 ménages (ils restent aux environs de 5% du total des ménages privés). Enfin, bien qu'elles restent marginales, les personnes seules avec un père et/ou une mère ont vu leur part doubler et leurs effectifs tripler: de 10'889 ménages en 1970, ils sont 32'100 en 2008 (0,9%).

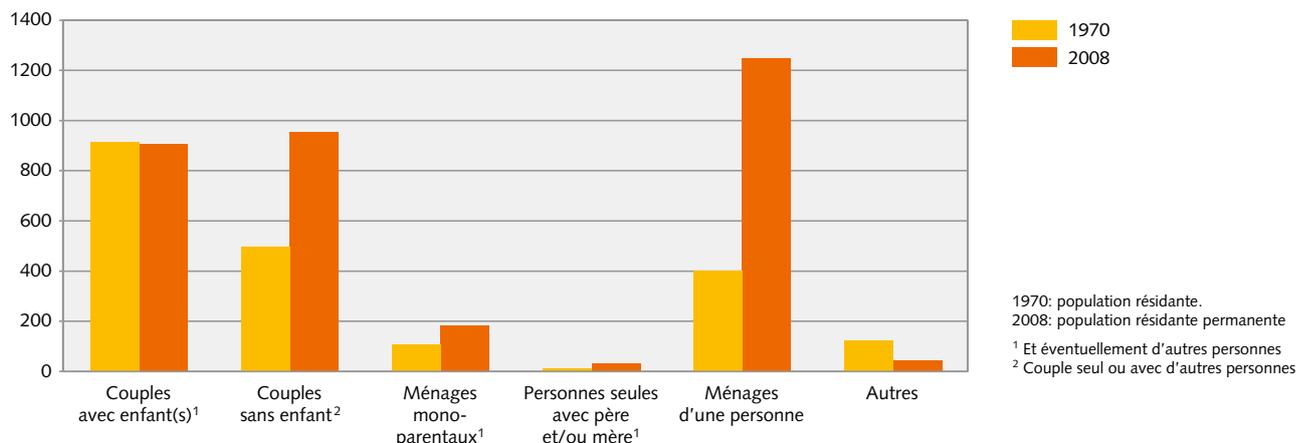
#### Ménage familial:

Un ménage familial comprend au moins un noyau familial, c'est-à-dire un couple (marié ou non) ou un chef de ménage (personne seule) avec enfant(s), ou avec son père et/ou sa mère.

<sup>4</sup> Les données présentées pour les années après 2000 sont des estimations et proviennent des scénarios de l'évolution démographique.

Part des ménages privés selon le type, en milliers, en 1970 et 2008

G 1



Source: 1970: OFS, RFP. 2008: OFS, SCENARIO

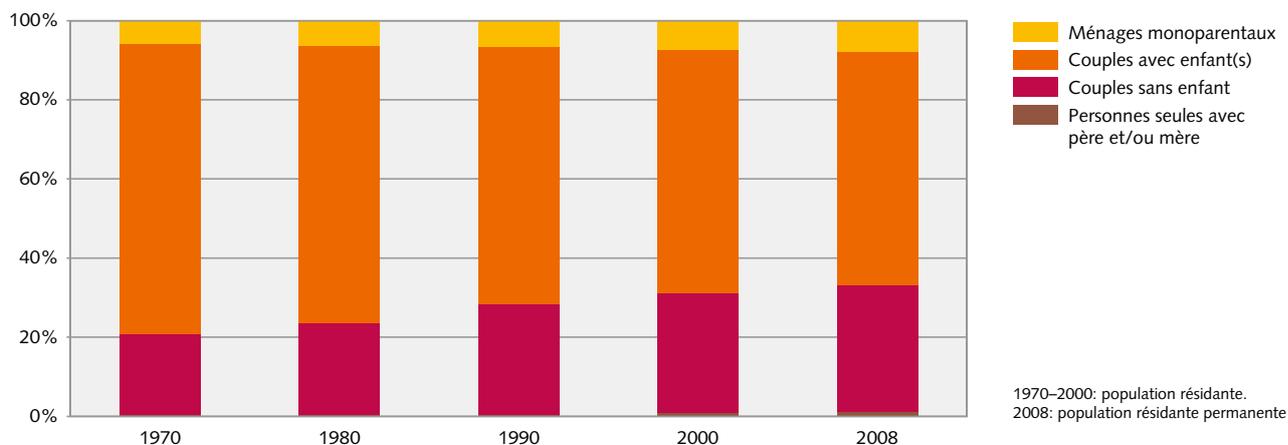
© Office fédéral de la statistique (OFS)

En regard de la population, des évolutions parallèles s'observent (voir graphique G2). Si on se demande dans quel type de ménage familial vit la majorité de la population, on constate que le type «ménage avec enfant(s)» reste dominant. Toutefois, on retrouve logiquement de plus en plus de personnes vivant dans un ménage sans enfant. Aussi, alors que la cohabitation d'un adulte avec son père et/ou sa mère était assez rare en 1980 et 1990, ce mode de cohabitation est plus fréquent au début du XXIe siècle (27'275 personnes en 1970, 69'000 en 2008, soit 0,5% et 0,9%).

Par ailleurs, la composition par âge garde une structure «naturelle»: les 0–19 ans vivent avant tout en tant qu'enfants dans des ménages «couples avec enfant(s)», alors que les 20–39 ans vivent également dans ce type de ménage, mais comme parents. La proportion de ce groupe d'âge parmi les ménages sans enfant s'accroît toutefois entre 2000 et 2008, tout comme pour les 40–64 ans. Beaucoup des 65–79 ans vivent en couple sans enfant, alors que les 80 ans et plus vivent en majorité et de plus en plus souvent seuls, et, espérance de vie plus courte pour les hommes oblige, ce sont en majorité des femmes.

Personnes selon le type de ménage familial, de 1970 à 2008

G 2



Source: 1970–2000: OFS, RFP. 2008: OFS, SCENARIO

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Taille des ménages privés

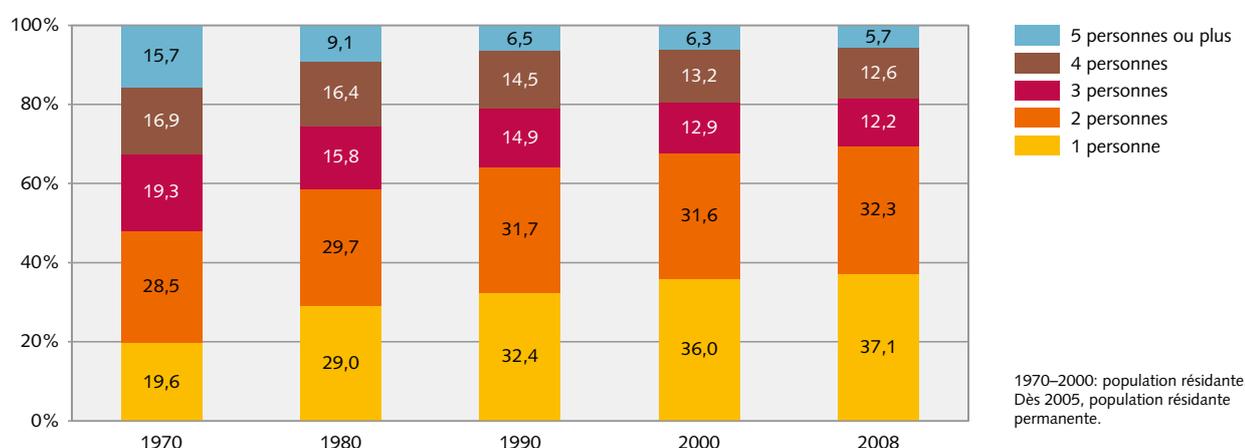
La taille des ménages, soit le nombre de personnes vivant dans un ménage, reflète également la perte d'ampleur de la famille traditionnelle. Plus du tiers des ménages (37,1%) sont des ménages d'une personne, un autre petit tiers est composé de deux personnes, et les ménages de 3 et 4 personnes forment respectivement 12,2% et 12,6% des ménages. Si, aujourd'hui, 5,7% des ménages privés regroupent 5 personnes ou plus, cette part était de 21% dans les années 60. Depuis les années 80, on tend donc régulièrement vers des ménages de petite taille (voir graphique G3).

13,7% en 2008, soit 257'749 enfants. Cependant, alors qu'en 1980, la classe d'âges 20–24 ans était la plus nombreuse, en 2008 elle est surclassée par les 15–19 ans, qui représentent 17,2%.

De manière générale, la réduction de la taille des ménages s'explique avant tout par la baisse des ménages familiaux, comme expliqué précédemment. D'abord, de moins en moins de familles abritent plusieurs générations, ensuite, les familles ont moins d'enfants, de plus en plus de couples vivent sans enfant, et de plus en plus de personnes vivent seules<sup>5</sup>.

Proportion des ménages privés selon leur taille, de 1970 à 2008

G 3



Source: 1970–2000 RFP. A partir de 2005 SCENARIO

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Ménages suisses et étrangers se présentent un peu différemment. En effet, les Suisses vivent plus souvent dans des ménages de très petite taille (1 à 2 personnes) alors que les étrangers résidant en Suisse vivent dans des ménages plus grands (Rausa-de Luca, 2004, p. 11). Le fait que les migrants sont généralement des personnes jeunes explique partiellement cette différence. Si les ressortissants des pays de l'Union Européenne ne se retrouvent toutefois pas dans des ménages de grande taille, les immigrés en provenance de régions où il est de coutume de se marier jeune et d'avoir plusieurs enfants le sont.

Les familles monoparentales représentent une forte proportion des ménages composés de 2 personnes, bien que leur taille moyenne ait tendance à augmenter. La part des enfants de moins de 25 ans vivant dans un ménage de ce type a sensiblement augmenté ces dernières décennies, puisqu'elle passe de 7,9% en 1980 à

Ces explications doivent être complétées par la place croissante qu'occupent les unions libres dans les différentes formes de vie familiale. Si 96'650 personnes vivaient en union libre sans enfant en 1980, elles étaient 308'701 en 2000, soit une augmentation de près de 180%. Aussi, ces couples présentent de moins en moins de différences dans leurs comportements féconds avec les couples mariés. Leur particularité réside dans le fait que par rapport aux couples mariés, les femmes disposent plus fréquemment d'une meilleure formation que l'homme, (Fux, 2005, p. 47). D'ailleurs, comme l'a démontré l'Enquête sur la famille en Suisse (1995), ce sont les personnes de formation supérieure qui ont initié la mode de l'union consensuelle (Csonka, 1997, pp. 8–9). Leur tendance initiale à avoir peu d'enfants s'inverse, et leur par-

<sup>5</sup> Au sujet des mutations structurelles et de la nucléarisation des ménages familiaux (soit la disparition de la famille étendue vivant sous le même toit), voir Fux B., 2005, pp. 31 et suivantes.

cours de vie n'est pas toujours identique. Certains de ces couples libres peuvent avoir un enfant, puis décider de se marier pour continuer leur vie féconde dans un cadre institutionnel. D'autres continuent sur leur voie, mais d'autres encore peuvent changer de partenaire et former une famille recomposée. L'évolution étonnante des couples vivant en union libre avec enfant(s) est à déceler dans ces deux derniers cas de figure. De 38'129 personnes en 1980 vivant dans des ménages formés d'une union libre avec enfant(s), elles étaient 130'196 lors du recensement de l'an 2000, soit une hausse de près de 184%. Avoir des enfants sans être marié est donc de mieux en mieux accepté, comme le relevait Fux (2005, p. 35): «la proportion de ménage de 5 personnes ou plus chez les couples vivant en union libre est en légère augmentation (...). Cela s'explique surtout par la diminution des pressions sociales qui s'exercent sur les couples non mariés avec enfants».

**En bref**

- 1° Baisse des ménages familiaux et particulièrement des grands ménages (marquée durant la période 1970–1980), face à la progression des ménages de petite taille (1–2 personnes); ceux de taille moyenne (3–4 personnes) sont restés stables.
- 2° Plus d'individus vivent en couple sans enfant ou seuls.
- 3° Accroissement des unions libres.
- 4° Ralentissement de ces tendances dans la dernière période d'observation.

## 3 Fondation et agrandissement d'une famille

Le mariage semble donc être au cœur des changements majeurs dans la vie des familles. Autrefois suivies et ordonnées, les étapes de la fondation d'une famille sont aujourd'hui reconsidérées. Du point de vue de la statistique démographique, le mariage est un indicateur important puisque cet événement est étroitement corrélé avec le taux de fécondité. Pour déceler les tendances, l'âge au mariage et au premier enfant, ainsi que le nombre d'enfants légitimes sont analysés. Ensuite, les phénomènes des naissances chez les adolescentes d'une part et chez les quadragénaires d'autre part seront observés.

### Nuptialité

Le nombre de mariages par année reste relativement stable en Suisse. On en recense 41'534 en 2008 (1'717 de plus qu'en 2006 et 1'204 de plus qu'en 2007). Les records furent établis en 1980 pour son minimum (35'721) et en 1970 pour son maximum (46'693). La composition des couples a par contre sensiblement changé.

Tout d'abord, au niveau des nationalités, on relève toujours plus de mariages mixtes entre Suisses et étrangers; leur nombre a plus que doublé en 38 ans, passant de 15,8% du total des mariages en 1970 (7'389) à 36,2% en 2008 (15'028)<sup>6</sup>. Par conséquent, on enregistre une forte baisse de mariages strictement entre Suisses (de 77,3% en 1980, on n'en compte plus que 51,5% en 2008). En 1980 comme en 2008, mais de façon moins marquée, la majorité des cas sont le fait d'hommes suisses épousant des femmes étrangères (67% en 1980 et 56% en 2008). A partir de 1990, on retrouve les mêmes nationalités majoritaires parmi les épouses et les époux de Suisses/-ses: les femmes épousent principalement des Italiens, des Allemands, puis des ressortissants de la Serbie-Monténégro, tandis que les hommes se marient avec des Allemandes, des Italiennes, puis des Brésiliennes et des

Thailandaises (le «top 10» des nationalités de partenaire suisse est nuancé suivant les années<sup>7</sup>). Autrefois signe d'une bonne intégration des étrangers, le mariage mixte reflète aujourd'hui davantage l'histoire de la migration et la composition toujours plus hétérogène des pays occidentaux. Quant aux mariages entre étrangers, leur nombre est assez stable (5'112) et représente 12,3% du total des mariages en 2008. L'évolution du nombre de mariages entre étrangers reflète leur situation en Suisse: la décennie qui suit 1975 et sa crise économique n'est pas faste pour eux. Ils ne se marient plus chez nous, mais retournent au pays.

### Acquisition de la nationalité suisse par naturalisation facilitée:

Elle s'applique aux conjoints étrangers d'un citoyen ou d'une citoyenne suisse, ainsi qu'aux enfants étrangers dont le père est suisse, mais n'est pas marié avec la mère.

La révision de 1992 a abrogé la naturalisation automatique de la femme par le mariage. Après son mariage, la personne étrangère peut former une demande de naturalisation facilitée si; elle a résidé en Suisse pendant cinq ans en tout; elle y réside depuis une année; et elle vit depuis trois ans en communauté conjugale avec un/-e ressortissant/-e suisse. (LN, art. 29, Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2009)

Du point de vue confessionnel, on remarque que la majorité des mariages se font d'abord entre catholiques romains. Au 2<sup>e</sup> rang viennent les mariages mixtes entre les deux principales religions chrétiennes, et ensuite seulement les mariages entre protestants (voir tableau T1). On constate cependant une baisse des mariages mixtes de confession chrétienne au profit des mariages entre une personne de confession chrétienne et une personne sans confession, mais aussi entre personnes sans confession et entre personnes de religion islamique<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> En 2001, tous les mariages dont au moins un des conjoints est résidant permanent en Suisse, homme ou femme, sont comptés. Auparavant, seuls étaient comptés les mariages dont l'homme était résidant permanent en Suisse. L'augmentation importante de la part des mariages entre une Suissesse et un étranger est donc la conséquence de cet élargissement du champ statistique.

<sup>7</sup> Voir Newsletter Demos, no 1/2009, OFS, Neuchâtel

<sup>8</sup> Les mariages entre personnes de religion islamique sont recensés depuis 1998. Avant, cette confession était comprise sous «Autres religions».

**T1 Part des mariages selon la confession des conjoints, en %, en 1998 et 2008**

	1998	2008
<b>De même confession chrétienne</b>	<b>45,8</b>	<b>34,9</b>
Dont les deux conjoints sont catholiques romains	28,6	22,1
Dont les deux conjoints sont protestants	17,2	12,8
<b>Couples mixtes, de confession chrétienne</b>	<b>20,3</b>	<b>15,4</b>
Dont l'homme est protestant et la femme catholique romaine	10,9	7,9
Dont l'homme est catholique romain et la femme protestante	9,4	7,5
<b>Autres, dont:</b>		
Un des conjoints est de confession chrétienne, l'autre est sans confession	8,5	12,3
Les deux conjoints sont sans confession	3,9	6,3
Les deux conjoints sont de confession islamique	1,3	4,0

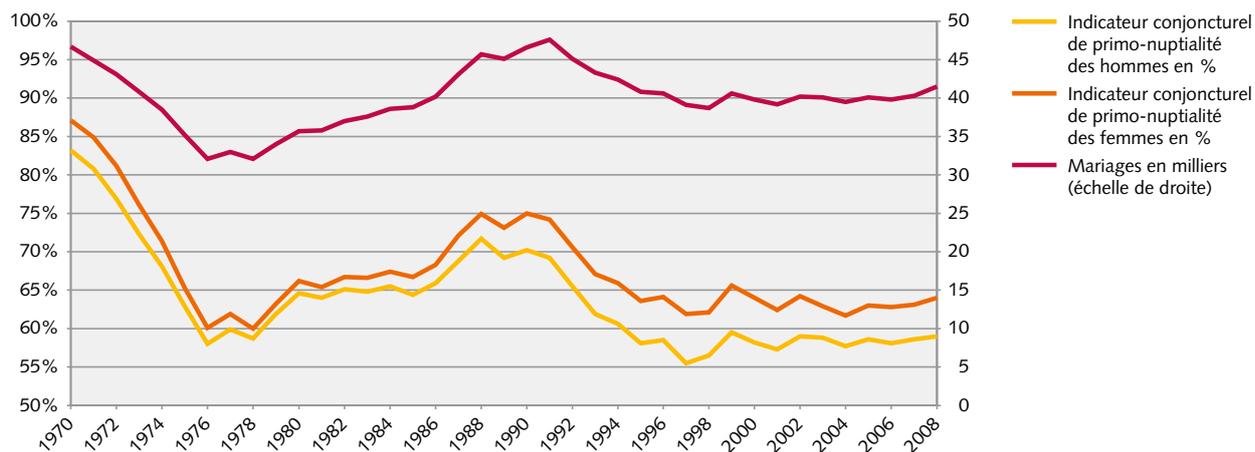
Source: OFS, BEVNAT

L'âge moyen au premier mariage<sup>9</sup> a régulièrement augmenté au cours des dernières décennies: en 1971, les hommes se mariaient en moyenne à 26,4 ans et les femmes à 24,1, en 2008, ils avaient 31,4 ans et elles, 29,1 ans, soit un recul pour les deux sexes de 5 ans. A noter que les Suisses/-esses sont légèrement plus âgés que les étrangers/-ères au moment du mariage. Aussi, quels que soient leur âge et la période considérée, les conjoints sont d'âges sensiblement proches (deux ans d'écart) avec l'homme comme aîné. Les couples mariés avec enfants sont ceux où l'écart entre les sexes est le plus grand (Fux, 2005, p. 47).

Si en 1970, une large majorité se mariait au moins une fois dans sa vie (à 87 et 83% respectivement pour les femmes et les hommes célibataires), on s'attend aujourd'hui à ce que seules 63% des femmes célibataires et 59% des hommes célibataires âgés de moins de 50 ans le fassent. La forte baisse de cet indicateur conjoncturel de nuptialité a eu lieu entre 1970 et 1976 (voir graphique G4). Après une faible relèvements, il s'est ensuite stabilisé et son niveau actuel est presque identique à celui de 1995.

**Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité<sup>1</sup>, en %, et nombre absolu de mariages en milliers, de 1970 à 2008**

**G 4**



<sup>1</sup> Proportion des personnes célibataires qui se marient avant leur 50ème anniversaire, parmi toutes les personnes soumises aux conditions de nuptialité de l'année considérée.

Sources: OFS, BEVNAT & ESPOP

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>9</sup> Le terme «premier mariage» se réfère aux personnes (hommes ou femmes)- et non aux couples. (cf. Heiniger M. et Wanders A.-C., 2003).

La baisse observée de l'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité autant pour les femmes que pour les hommes s'explique principalement par un changement de mentalité, initié par la révolution sexuelle de la fin des années soixante.

Les remariages représentent un tiers du total des mariages aussi bien en 2000 qu'en 2008, mais cette part a augmenté de plus de la moitié par rapport à 1970 (15% en 1970, 22% en 1980 et 25% en 1990). La distribution entre toutes les configurations possibles selon les états civils s'est également modifiée (voir graphique G5). Ainsi, dans une proportion identique, le nombre de mariages entre divorcé-e-s et célibataires occupe une place nettement plus importante qu'auparavant (avec une courte majorité de mariages entre homme divorcé et femme célibataire).

**Age moyen au premier mariage:**

Age moyen des hommes ou des femmes célibataires qui se sont mariés pendant l'année considérée.

**Indicateur conjoncturel de nuptialité (des personnes célibataires ou divorcées):**

Proportion moyenne des personnes célibataires ou divorcées de moins de 50 ans qui se marieront ou se remarieront, compte tenu des conditions de nuptialité de l'année considérée.

A l'opposé, les mariages composés de veuf/-ve ont nettement diminué. Ces évolutions vont directement de pair avec d'une part, le nombre plus important de divorces qu'il y a quarante ans et, d'autre part, le vieillissement de la population. Nous constatons un léger recul de l'âge au remariage autant chez les femmes que chez les hommes divorcés. L'âge moyen des femmes divorcées qui se sont remariées en 2008 était de 41,9 ans contre 40,1 ans

en 2000, celui des hommes, de 47,6 ans en 2008 contre 46,5 ans en 2000. L'évolution de cet indicateur chez les veuves et les veufs est plus importante, puisqu'elles avaient en moyenne 4 ans de plus lors de leur remariage dans ce même intervalle de temps (54,9 ans contre 50,8 ans). Les veufs sont les seuls à se remarier en moyenne plus jeunes qu'auparavant (71,8 ans en 2008 alors qu'ils avaient 73,5 ans en 2000).

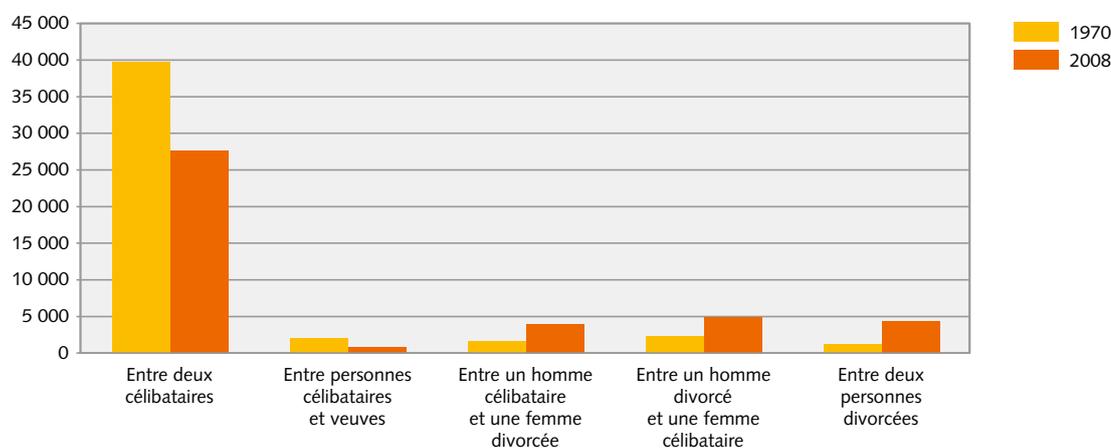
**Remariage:**

Mariage d'un homme ou d'une femme divorcé-e, veuf/-ve ou en partenariat dissous, quel que soit l'état civil du conjoint avant le mariage. Le terme «remariage» peut se référer aux personnes comme aux couples. On parle de remariage masculin et de remariage féminin.

Le mariage n'est cependant pas l'unique façon pour deux personnes de s'unir légalement. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au niveau fédéral, les couples homosexuels peuvent le faire par le biais du partenariat enregistré. Pour cette 1<sup>ère</sup> année d'instauration, 2'862 hommes et 1'146 femmes y ont recouru, et la majorité d'entre eux avaient entre 40 et 49 ans. Le nombre beaucoup plus réduit en 2008 (931 au total) montre que beaucoup de couples en ont profité immédiatement. Si la loi fédérale en exclut les couples hétérosexuels, Genève, depuis le 5 mai 2001 et Neuchâtel, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le permettent. Cette alternative au mariage séduit d'ailleurs de plus en plus d'entre eux, puisqu'en 2008, les partenariats cantonaux entre hétérosexuels concernaient 30% du total des cas dans le canton de Genève, et 84% dans celui de Neuchâtel. Depuis son entrée en vigueur dans ce canton, cette proportion correspond à 294 partenariats de couples hétérosexuels, soit un rapport de 1 partenariat enregistré pour 12,75 mariages conclus. Ce sont avant tout

Mariages selon l'état civil, en 1970 et 2008

G 5



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

des raisons pratiques qui semblent expliquer ce succès, notamment pour Neuchâtel où existent des favorisations fiscales pour les partenariats enregistrés: comme pour les couples mariés, aucun pourcentage n'est prélevé en cas de successions, alors que le taux de 45% prévaut pour les non mariés. Un autre avantage réside dans la possibilité de dissoudre le partenariat en trente jours seulement<sup>10</sup>. Jusqu'à aujourd'hui, on ne voit pas encore un effet d'abaissement sur le nombre de mariages que pourrait avoir le partenariat dans ces deux cantons.

#### Partenariat enregistré selon la loi fédérale (LPart), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007:

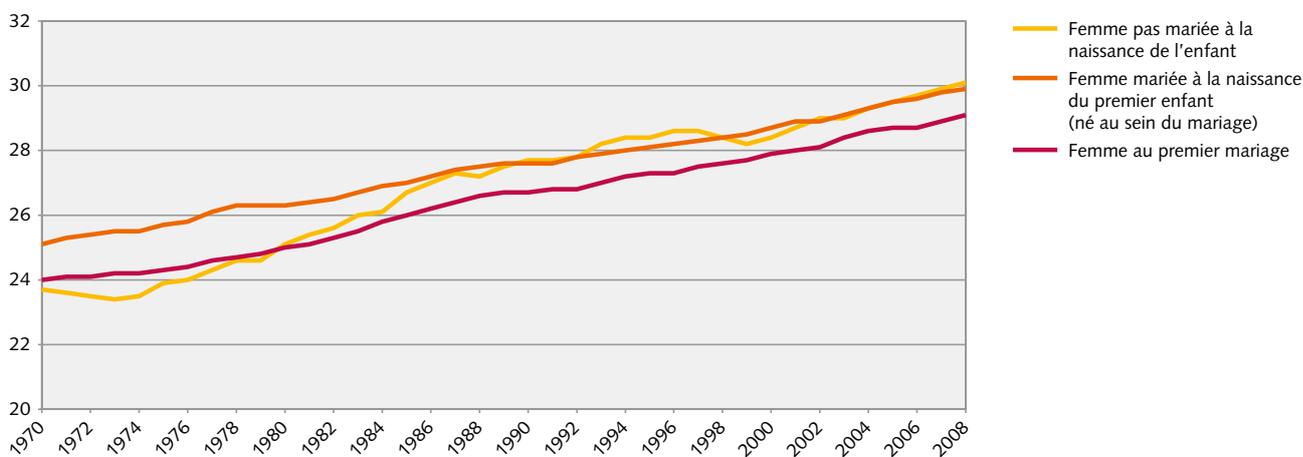
Le partenariat enregistré est une institution de droit privé réservé aux seuls couples de même sexe qui leur confère un véritable statut en les dotant d'un nouvel état civil. Il est assimilé au mariage, à l'exception de certains domaines déterminés (nom, droit de cité, adoption et procréation médicalement assistée). Le partenariat enregistré se conclut auprès d'un office de l'état civil et permet aux partenaires de donner un cadre juridique à leur relation.

fant. Nous aborderons très brièvement ce sujet à la fin de ce point. Quoi qu'il en soit, cet indice est significatif puisqu'il reflète les changements de comportement intervenant dans une population, tandis que le nombre de naissances reste influencé par l'effectif et la composition par âge de celle-ci (Freymond, 2004, p. 9).

Il n'est pas possible de connaître la distribution des rangs de naissance selon l'état civil des mères, puisque le rang de naissance n'est pas demandé pour les mères célibataires, divorcées ou veuves. Quoi qu'il en soit, la majorité des premières naissances reste issue de femmes mariées. De même, on peut connaître l'âge moyen au premier enfant uniquement des mères mariées. Elles ont en moyenne environ 30 ans, soit près de 4 ans de plus qu'en 1971. Les Suissesses sont ici encore un peu plus âgées que les femmes étrangères (30,6 ans pour les Suissesses et 28,4 ans pour les femmes étrangères). L'âge moyen à la maternité –comprenant donc toutes les mères quel que soit leur état civil- est naturellement plus

### Age moyen des femmes au 1<sup>er</sup> mariage et à la naissance de leur 1<sup>er</sup> enfant (en années), de 1970 à 2008

G 6



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Naissances

L'âge au mariage ayant reculé, on constate en toute logique que l'âge à la maternité est également plus tardif, et ce, dans une proportion identique. La durée de vie féconde d'une femme, qui débute très souvent avec le mariage, se réduit donc sensiblement, bien que les progrès médicaux l'aient prolongée. Qu'en est-il alors de l'indicateur conjoncturel de fécondité? Le nombre important de couples sans enfant pourrait suggérer qu'un nombre plus grand d'entre eux ne désire ou ne peut pas avoir d'en-

élevé, soit 31 ans en moyenne (31,6 ans pour les Suissesses et 29,6 ans pour les étrangères). Le rythme de cette croissance a été, et continue à être régulier (voir graphique G6). Les naissances du premier enfant ont lieu le plus souvent entre une année et 4 ans après le mariage (voir graphique G9).

Quelle influence la nationalité de la mère et/ou des deux parents a-t-elle sur le nombre de naissances en Suisse? Si on sait que quasiment tous les couples mixtes ont un ou plusieurs enfant(s) (Wanner, 2006, p. 10), on peut s'attendre à un nombre important de naissances

<sup>10</sup> Le partenariat cantonal n'entraîne pas de possibilité naturalisation facilitée.

d'enfants nés d'un ou de deux parents étrangers étant donné la croissance des mariages de ce type. Ici réside une des subtilités de la statistique. On distingue en effet les naissances d'enfants étrangers, soit ceux ayant une nationalité autre que suisse à la naissance, des naissances d'enfants d'étrangers, qui naissent suisses en vertu de la

enfants suisses. Durant les huit années suivantes, le nombre de naissances s'est remis à progresser légèrement, de 4,0% pour les nouveaux-nés étrangers, et de 6,7% pour ceux de nationalité suisse. Entre 1987 et 1993, on a observé une forte augmentation du nombre de naissances d'enfants étrangers (+63,3%) et une sta-

## T2 Naissances selon la nationalité des parents, en 1980, 1990, 2000 et 2008

En nombre, parmi	1980	1990	2000	2008
<b>Couples d'un même groupe de nationalité</b>				
De deux parents suisses	54 345	57 665	38 781	33 108
De deux parents étrangers	11 339	15 452	19 220	16 292
<b>Couples mixtes</b>				
Le père est étranger	4 481	5 681	5 623	6 678
La mère est étrangère	...	...	6 445	7 506
<b>Proportion de naissances de</b>				
Couples mixtes	6,1%	6,8%	15,4%	18,5%
Parents étrangers	15,4%	18,4%	24,5%	21,2%

**Note:** Les naissances vivantes de couples mixtes ne figurent dans les statistiques que depuis 1979 pour ceux dont la mère est suisse et depuis 1992 dans les cas où le père est suisse. Statistiquement, les enfants issus de ces couples sont alors répertoriés, jusqu'aux dates respectives, dans la catégorie «de 2 parents suisses». La révision de 1992 entraîne quant à elle la fin de l'acquisition automatique de la nationalité suisse pour les femmes étrangères en cas de mariage avec un Suisse. Le taux de fécondité des étrangères en Suisse est donc largement sous-estimé jusque là, puisque celles mariées à un Suisse n'ont pu être prises en compte<sup>12</sup>.

Source: OFS, BEVNAT

nationalité d'un des parents ou de leur mariage<sup>11</sup>. On constate alors, comme suggéré plus haut, que les naissances de deux parents suisses mais aussi étrangers sont en baisse depuis 2000, alors que celles de couples mixtes augmentent pour atteindre 18,5% en 2008 (voir tableau T2).

La part d'enfants naissant étrangers en Suisse par rapport aux naissances totales n'a pas profondément changé: elle était de 30% en 1970 et de 25% en 2008. Les années «creuses», soit où le taux s'établissait autour de 16%, correspondent à la fin des années septante, effet de la crise due au premier choc pétrolier. Un extrait de l'édition 2004 du Portrait démographique synthétise bien cette question (p. 18):

«A cet égard, notamment à partir de 1974, les naissances d'enfants étrangers ont diminué sensiblement plus que celles d'enfants suisses, en raison du retour de nombreux étrangers dans leur pays d'origine suite à la grave crise économique. Cette évolution a duré jusqu'en 1979. En 1979, le recul des naissances se chiffrait à 59,8% pour les enfants étrangers et à 13,6% pour les

gnation (- 0,9%) de celui d'enfants suisses. Depuis lors, le nombre de nouveaux-nés suisses et étrangers a diminué, le recul étant plus marqué pour les enfants de nationalité suisse (-17,4% contre -4,2%). En 2003, le nombre de naissances est inférieur de 27,6% à celui observé en 1970 (enfants étrangers: -34,6%; enfants suisses: -24,6%).» En 2008, le nombre de naissance est inférieur de 22,7% à celui observé en 1970, et donc supérieur de 6,7% à celui de 2003.

Quant à l'indicateur conjoncturel de fécondité, les chiffres nous montrent que son niveau fluctue mais présente une légère hausse depuis 2001 pour atteindre 1,48 en 2008. Il était à 1,59 en 1990, baissa progressivement à 1,50 en 2000, puis chuta en 2001 à 1,38. Cette augmentation de la fécondité est due essentiellement aux femmes suisses entre 30 et 34 ans, célibataires, veuves ou divorcées, le taux conjoncturel des femmes mariées étant en constante baisse depuis 1970. Par ailleurs, des chercheurs français constatent qu'«en Europe occidentale, la fécondité tend à être d'autant plus élevée que la part des naissances hors mariage est forte» (Prioux, 2005, p. 453). Cette corrélation semble se justifier pour la Suisse, comme nous le verrons plus bas.

Les Suissesses débutent leur vie de mère plus tardivement que les femmes d'autres nationalités, comme on peut le constater sur le graphique G7. A l'inverse, la

<sup>11</sup> Il convient de préciser ici que l'obtention de la nationalité suisse, par un mode ou un autre, d'une personne étrangère entraîne sa comptabilisation dans la population de nationalité suisse à partir de la date où elle a acquis la nationalité suisse.

<sup>12</sup> Selon l'art. 54 alinéa 4 de la Constitution fédérale de 1874, une étrangère qui épousait un suisse recevait automatiquement la nationalité suisse (...) et il en allait de même pour les enfants issus du mariage.

courbe plus étalée des étrangères aussi bien en 1998 qu'en 2008 indique que leurs maternités sont plus étendues au cours de la vie féconde, pour s'arrêter un peu plus tard que celles des Suissesses. Ce graphique cache cependant une réalité plus complexe. En effet, le terme «étrangère» comprend toutes les nationalités confondues, qui ne présentent pourtant pas toutes une telle courbe de fécondité. Si on se penchait, par exemple, uniquement sur les Allemandes résidentes en Suisse, nous verrions une courbe débiter un peu après celle des Suissesses, mais se terminer également plus tard. A l'inverse, celle des femmes d'Amérique latine ou d'Afrique verrait un départ précoce et une fin également plus rapprochée. La courbe ci-dessous nous indique à la fois que certaines femmes étrangères adoptent une vie féconde encore assez «traditionnaliste» (début précoce) et que d'autres l'ont repoussée (fin plus tardive). Ce dernier phénomène reflète d'ailleurs une certaine assimilation des femmes étrangères: les jeunes femmes immigrées de la seconde génération adoptent un comportement fécond de plus en plus proche de celui de la population d'accueil (Wanner, 1996, p. 3). On ne distingue même plus de différence au fil des générations.

**Taux de fécondité par âge:**

Rapport du nombre de naissances vivantes enregistrées durant une année civile chez les femmes d'un âge donné à l'effectif des femmes de cet âge au milieu de l'année.

**Indicateur conjoncturel de fécondité:**

Nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme qui serait soumise à chaque âge, durant sa vie féconde, aux conditions de fécondité observées durant l'année considérée.

**Age moyen à la maternité:**

Age moyen des femmes ayant mis un enfant au monde durant une année civile donnée.

Le nombre total de naissances, bien qu'il augmente depuis 2001, est en nette diminution ces quatre dernières décennies. 99'216 naissances furent annoncées en 1970 contre 76'691 en 2008. On a donc toujours moins de naissances par rapport au nombre croissant de personnes âgées et le nombre moyen d'enfant que met au monde une femme ne permet pas un renouvellement de la population (établi à 2,1).

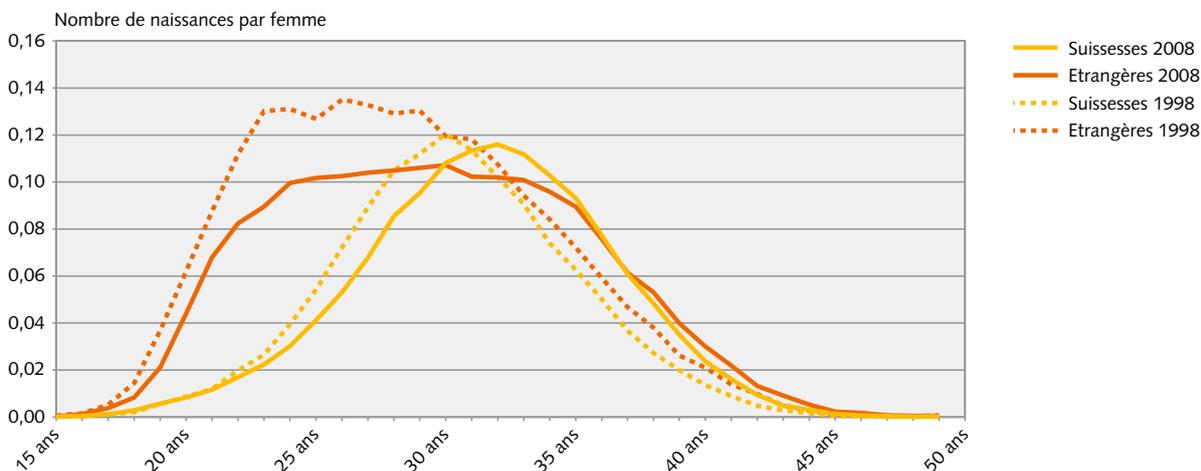
Le recul des naissances s'explique d'une part par un nombre toujours plus important de femmes au bénéfice d'un diplôme universitaire, qui repoussent et éventuellement renoncent à la maternité pour privilégier une carrière, d'autre part par les difficultés de fonder ou d'agrandir une famille. Pour la génération en âge d'avoir des enfants, la durée des études s'allonge et leur insertion durable sur le marché du travail est plus difficile. Ainsi, le nombre de femmes qui ne désirent ou n'ont pu avoir d'enfant augmente. Si elles n'étaient que 16% parmi les femmes de la cohorte 1930-1934 (ayant entre 74 et 78 ans en 2008), elles forment un quart des femmes nées entre 1960 et 1964.

Vouloir fonder une famille à un âge plus avancé<sup>13</sup> peut en outre entraîner des naissances multiples, cela pour deux raisons. D'une part, «les maternités plus tardives provoquent naturellement des chances plus grandes de naissances multiples: un quart à un tiers de l'augmentation des accouchements multiples provient de l'accroissement de l'âge maternel» (Blondel B., Kaminski M., 2002, pp. 725). D'autre part, le succès mais aussi le recours plus fréquent à la procréation médicalement assistée en est également la cause; une croissance de

<sup>13</sup> Voir le point sur les naissances chez les quadragénaires en p. 17.

Taux de fécondité par âge et par nationalité de la mère, en 1998 et 2008

G 7



Sources: OFS, BEVNAT & ESPOP

© Office fédéral de la statistique (OFS)

13% en 2007 par rapport à l'année précédente est enregistrée (celle-ci fut de 22% en 2006). Elle aboutit à une grossesse chez plus d'un tiers des femmes traitées<sup>14</sup>.

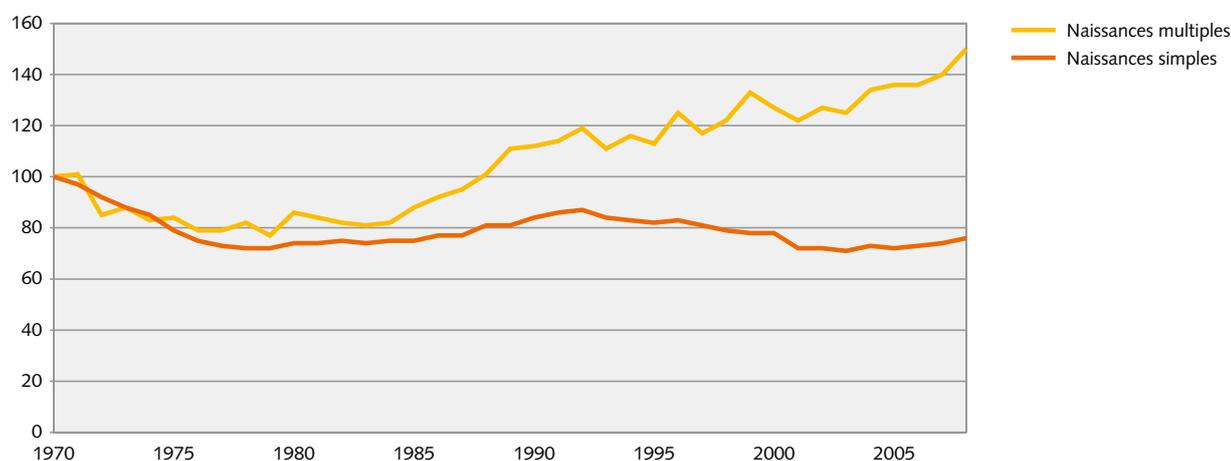
L'âge moyen des femmes ayant débuté un traitement en 2007 est de 35,7 ans, leur partenaire avait 38,4 ans<sup>15</sup>.

Ainsi, depuis l'introduction de la fécondation in vitro en Suisse en 1978, et tel que nous le montre le graphique G8, on constate une augmentation constante, bien qu'en dents de scie, de ces accouchements multiples, (des jumeaux et des triplés pour la plupart). Si ces naissances restent nettement minoritaires, puisqu'elles ne représentent que 1,7% des naissances totales en 2008 (1'305), c'est tout de même une augmentation de près de 40% par rapport à 1970.

d'un tiers du total des naissances en 2008 concerne des naissances de rang 1 qui ont eu lieu dans les 3 premières années de mariage. L'évolution du nombre de mariages ayant lieu après la connaissance d'une grossesse (fixée à 3 mois) est à observer de près; jusqu'en 2000, la majorité d'entre eux avaient lieu 3 à 5 mois après cette nouvelle (soit de 1 à 4 mois avant la naissance), tandis que depuis cette date, l'union a lieu entre 0 et 2 mois après (4 à 6 mois avant la naissance). Les futurs conjoints attendraient le plus possible avant de se marier, et la connaissance d'une grossesse serait un élément déclencheur pour passer à l'acte. On peut penser que le mariage est bien envisagé, que l'organisation a même déjà bien débuté lorsque les futurs époux apprennent la

### Naissances simples et multiples, de 1970 à 2008 (index 1970 = 100)

G 8



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Intervalles entre événements et fratries

Pour déceler les diverses tendances liées à la fondation d'une famille, se pencher sur la durée séparant le mariage de la première naissance se révèle pertinent. Mais parfois les événements se chevauchent. Notons donc d'abord que les naissances pré-nuptiales sont définies comme étant celles survenues au cours des 6 premiers mois de mariage. Ces naissances sont généralement issues de conceptions précédant le mariage, et donc suivies de celui-ci<sup>16</sup>. Plus

nouvelle d'une grossesse confirmée. Ce phénomène prouve donc le lien intrinsèque entre ces deux événements démographiques. Par contre, cela n'est pas vrai pour les couples déjà mariés, qui semblent, eux, attendre de plus en plus longtemps avant d'avoir un premier enfant (Fux 2005).

Les intervalles entre les différents événements successifs nous indiquent à quel rythme les couples mariés gèrent la formation de leur famille. La constitution de la fratrie a quelque peu changé lors de ces presque quarante dernières années, comme on peut le constater sur le graphique G9. La durée moyenne entre les événements successifs s'est d'une part allongée entre le mariage et le 1<sup>er</sup> enfant, d'autre part, elle s'est resserrée un peu entre l'arrivée du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> enfant, mais surtout entre le 3<sup>e</sup> enfant et les enfants suivants. Ainsi, en 1980, le premier enfant arrivait 25,6 mois après le mariage, tandis que les

<sup>14</sup> On distingue deux formes de traitement: la fécondation par injection directe de spermatozoïdes dans l'ovule (76% des cas en 2007) et la fécondation par réunion en éprouvette (fécondation in-vitro). En outre, c'est l'infertilité masculine qui reste l'indication la plus fréquente (47%).

<sup>15</sup> L'OFS publie depuis 2005 des rapports sur la procréation médicalement assistée en Suisse. Les données de 25 centres sont relevées par la Société suisse de la médecine de la reproduction, qui les transmet à l'OFS. Deux centres ont communiqué leurs données directement à l'OFS et au médecin cantonal. La statistique a débuté en 2002.

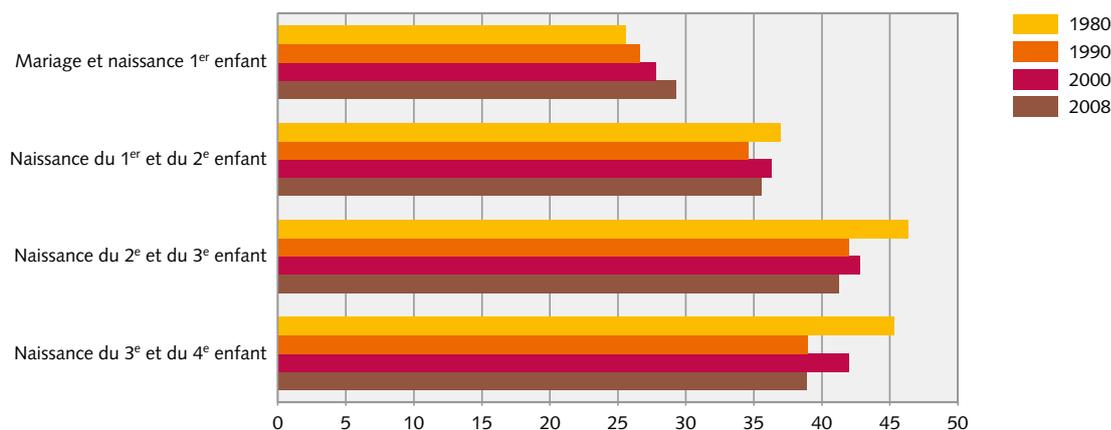
<sup>16</sup> Elles ne sont enregistrées que depuis 1998.

conjointes ont attendu 4 mois de plus en 2008 pour mettre au monde leur 1<sup>er</sup> enfant (29,3 mois ou près de 2 ans et demi). Entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> enfant, les couples attendent en général 3 ans, en 1980 comme en 2008 (la différence est de 1,3 mois). Entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> enfant, la durée est passée de presque 4 ans (46,4 mois) à un peu plus de 3 ans et demi (41,3 mois).

monoparental, alors que 68% vivent dans un ménage de type «couple avec enfant». En revanche, lorsque l'enfant est plus âgé, la proportion de ceux qui vivent dans un ménage monoparental augmente: elle atteint 67% pour ceux nés en 1987. (...) La recomposition familiale est également plus fréquente lorsque l'enfant est jeune puisque, parmi les enfants nés en 1999, 15% seulement

**Intervalles moyens entre événements successifs (mariage et naissance du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> enfant), de 1980 à 2008**

G 9



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les formations et agrandissements de familles peuvent également se faire, comme il a été suggéré plus haut, par «fusion» de parties de deux familles. Ainsi, après modification de la structure familiale de base, divorce ou décès, une mère et son (ses) enfant(s) d'un côté et un père seul ou accompagné également de son (ses) enfant(s) de l'autre, peuvent par exemple reformer un ménage. Phénomène de société aujourd'hui, la famille recomposée ne concerne toutefois qu'une part encore minime des enfants. Cette question a été développée par Wanner (2006); en voici une synthèse (p. 27):

«Parmi les enfants [de moins de 14 ans] nés d'un couple marié et identifiés dans le recensement 2000, 87,2% vivaient avec leurs deux parents biologiques, 10,3% avec leur mère biologique mais sans leur père biologique, 2,3% avec leur père biologique mais sans leur mère biologique, alors que 0,2% ne vivaient pas avec leurs parents biologiques. Au total, 43% des enfants vivant avec la mère mais sans le père biologique résident dans un ménage recomposé et 57% dans un ménage monoparental. Lorsque l'enfant est jeune et que le père biologique n'est pas présent dans le ménage, les mères vivent fréquemment en couple: 31% des enfants nés en 1999 dont le père biologique n'est pas présent vivent dans un ménage

vivent dans un ménage monoparental et 82% dans un ménage familial recomposé, le solde vivant dans d'autres configurations familiales.»

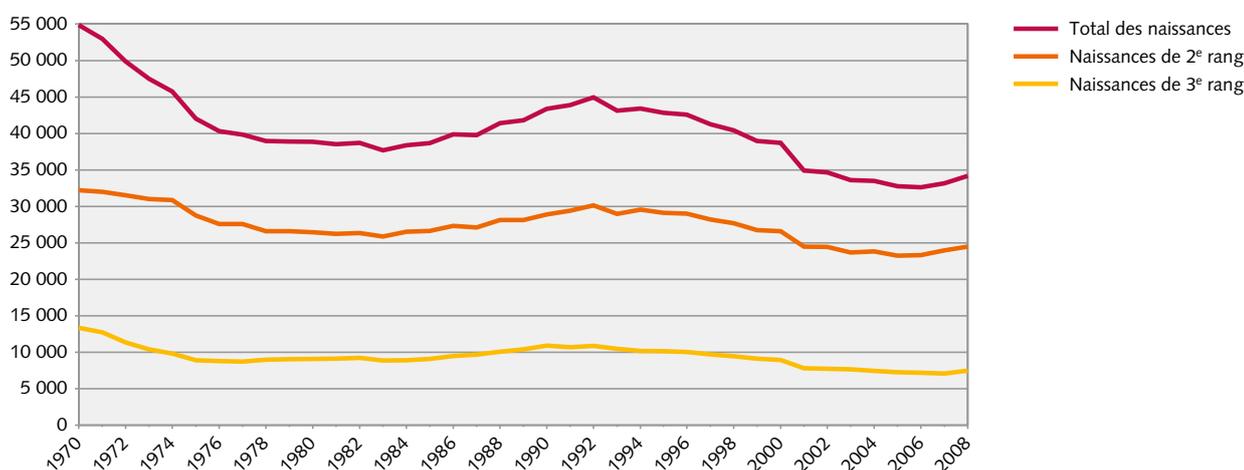
Comme chacun peut le constater, nos familles sont bien plus petites qu'à l'époque de nos grands-parents, et même de nos parents. Statistiquement, ces observations peuvent se faire uniquement sur les familles dont les conjoints sont mariés. «Ces trente dernières années, mis à part entre 1984 et 1992, la part des familles qui se sont agrandies a diminué [de près de 40% entre 1970 et 2008]; la baisse a été d'autant plus forte lorsque les familles comptaient déjà plusieurs enfants» (Freymond, 2004, p. 72). Pour tous les types d'agrandissement, il y a d'abord eu une baisse importante dans la deuxième moitié des années septante, puis une légère vague ascendante au début des années nonante (voir graphique G10). Celle-ci, prononcée au niveau du nombre total de naissances, est à mettre en rapport avec l'arrivée importante de personnes fuyant la guerre du Kosovo. Les naissances traditionnellement plus nombreuses chez les femmes originaires des Balkans ont en effet causé l'augmentation de l'indicateur conjoncturel de fécondité. A l'inverse, si la proportion des familles s'agrandissant avec la naissance

d'un troisième enfant est celle qui semble avoir subi des changements les moins abrupts, elle enregistre tout de même une baisse de près de 20% en dix ans (de 9'454 en 1998 à 7'496 en 2008). Le nombre de naissances de 2<sup>e</sup> rang a quant à lui augmenté entre 1980 et 1992, avant de diminuer constamment. De 1998 à 2008, ce nombre a baissé de 11,5%, pour atteindre 24'498 naissances. Les naissances de rang 4 et supérieur ont chuté dès l'an 2000, et concernent en 2008 2'190 naissances, soit un tiers de moins qu'en 1998. Dans leur grande majorité, les familles s'agrandissent toujours plus souvent avec la naissance d'un deuxième enfant (+13% par rapport à 1970), pour représenter 71,7% des cas d'agrandissement.

Au niveau du ménage, cette diminution du nombre d'enfants se remarque. Aujourd'hui, les couples mariés ont d'abord le plus fréquemment 2 enfants, puis 3. Les ménages monoparentaux ont également le plus souvent 2 enfants, mais ensuite un seul. Ces enfants uniques vivant dans des ménages monoparentaux sont en majorité âgés entre 15 et 19 ans, alors qu'en 1980, ils se situaient dans leur majorité dans la classe d'âge supérieure (20–24 ans). L'âge de la mère et sa nationalité sont des facteurs importants dans la chance pour un premier enfant de connaître la naissance d'un frère ou d'une sœur. En effet, cette «proportion est supérieure à 80% lorsque la mère est âgée de moins de 30 ans à la naissance du premier enfant, inférieure à 70% lorsque celle-ci est âgée de 30

### Naissances selon le rang de naissance<sup>1</sup>, de 1970 à 2008

G 10



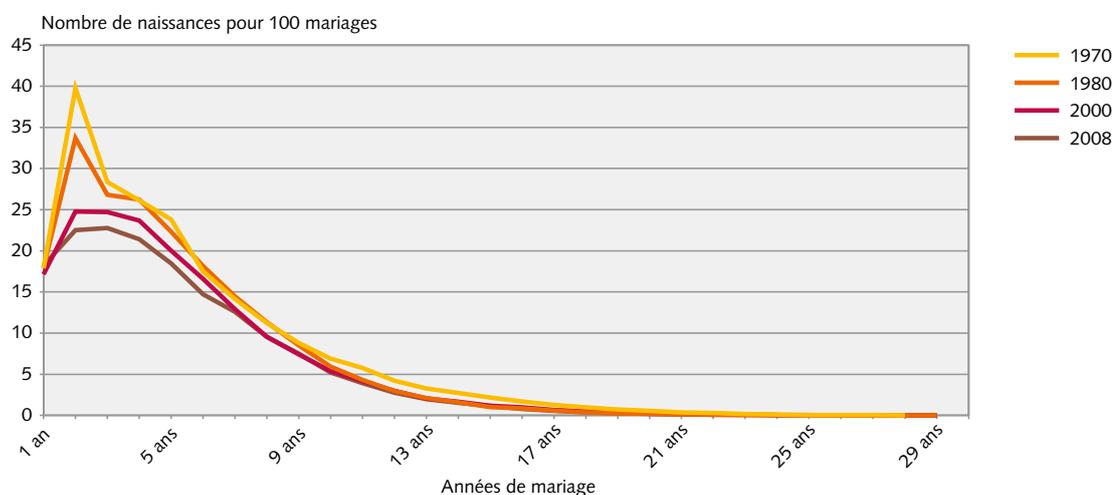
<sup>1</sup> Les naissances vivantes que le couple a eues en commun avant le mariage sont prises en compte.

Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Taux net de fécondité légitime par durée de mariage<sup>1</sup>, en 1970, 1980, 2000 et 2008

G 11



Note: Jusqu'en 2001, la population étrangère est comprise dans la population résidente permanente pour le calcul des indicateurs.

<sup>1</sup> Il s'agit de la durée du mariage jusqu'à la naissance, sans distinction du rang de naissance.

Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

à 34 ans, 40% lorsqu'elle a entre 35 et 39 ans, et moins de 10% lorsqu'elle est âgée de 40 ans ou plus» (Wanner, 2006, p. 22). Ensuite, le nombre d'enfants suivants varie également en fonction du sexe des enfants déjà nés.

Cette évolution de l'agrandissement des familles résulte également du recul de l'âge au mariage et à la première maternité des femmes. Toutefois, la fécondité modifiée des femmes atténue la diminution du nombre d'enfants. Les femmes semblent en effet «organiser» leur vie féconde autrement en 2008 qu'en 1970. Si en 1970 et 1980, on voit clairement que la fécondité culmine lors des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années de mariage pour chuter par la suite, il n'y a plus de pic en 2000 et 2008 (voir graphique G11).

Si les femmes ont en moyenne moins d'enfants dans leur vie que dans le passé, il s'agit, pour les générations nées après 1938, de l'effet de la forte augmentation de la proportion de femmes sans enfant et, dans une moindre mesure, de celles ayant un seul enfant. Pour les générations nées en 1949, ce phénomène vient s'accroître avec le report de leur première maternité. Ainsi, une baisse progressive mais importante s'observe dans la descendance finale au fil des cohortes, d'autant plus si on les rapporte aux générations de femmes qui ont participé au baby-boom (de 1940 à 1946, puis de 1955 à 1965). De 2,18 enfants que les femmes nées entre 1930 et 1934 ont eus, on ne compte plus que 1,74 pour la génération 1960–64, qui arrive aujourd'hui à la fin de sa vie féconde. On estime aussi que les femmes de 1972 auront quant à elles 1,59 enfant dans leur vie. Ce niveau, bien que légèrement supérieur à celui de nos voisins, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, mais aussi à l'Espagne, se situe au bas de l'échelle européenne. Les descendances finales les plus nombreuses sont observées en France, en Norvège et en Irlande où elle est encore supérieure à 2 (Eurostat 2009).

#### **Descendance finale:**

Nombre moyen d'enfants mis au monde par une génération de femmes donnée durant leur vie féconde. La descendance finale est un indicateur longitudinal, qui est la somme des taux de fécondité par âge d'une génération.

#### **Cas particuliers: les naissances chez les adolescentes et les quadragénaires**

L'agrandissement des familles et toutes les analyses qui en découlent peuvent se faire uniquement à partir des ménages dont les conjoints sont mariés. Mais qu'en est-il alors des naissances de femmes qui ne sont pas mariées? Les naissances, tous rangs confondus, de ces femmes

célibataires, divorcées ou veuves<sup>17</sup>, suivent des évolutions très intéressantes du point de vue sociétal pour ce qu'elles reflètent, mais aussi démographique pour leurs conséquences. Attachons-nous alors à ce sujet, et plus particulièrement aux naissances d'adolescentes et de femmes quadragénaires.

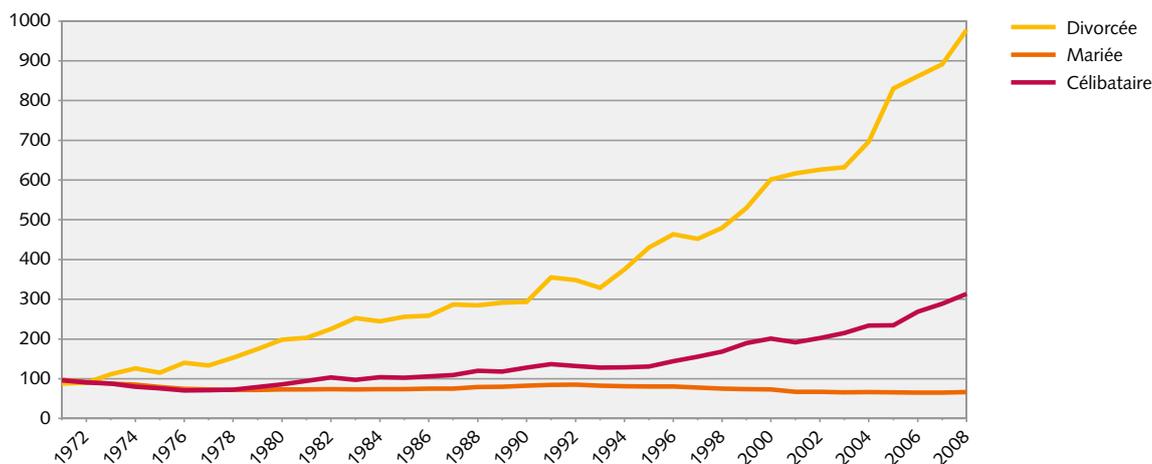
Les naissances par état civil montrent clairement que l'évolution la plus spectaculaire vient des femmes divorcées (voir graphique G12). Entre 1970 et 2008, elles ont été multipliées par 9,8 pour atteindre 2'073 naissances (soit 2,7% des naissances totales). Toutefois, en nombre absolu, les naissances de mères célibataires arrivent après celles des femmes mariées, et sont toujours en augmentation, autant en nombre absolu qu'en part relative. Leur croissance est moins forte, mais ces naissances représentent 14,3% du total des naissances en 2008 (10'942), soit «seulement» trois fois plus qu'il y a 38 ans (3,5%). Le phénomène est marqué dans les dix dernières années (+ 200% pour les naissances de femmes divorcées et +185% chez les célibataires). L'âge moyen des femmes célibataires à la maternité est celui qui a le plus augmenté parmi les mères, passant de 22,9 ans en 1971 à 29,4 ans en 2008. Ce dernier aspect reflète un changement majeur en termes de choix avec l'accès plus grand à la contraception que l'évolution des mœurs a permis. «Les naissances survenant parmi les mères célibataires ont progressivement gagné en importance dans la population, sous l'effet d'une lente modification des normes matrimoniales. Ainsi, le taux de naissance hors mariage a augmenté, certes moins rapidement que dans les pays limitrophes (Italie exceptée), mais significativement pour désormais concerner une naissance sur huit» (Wanner, 2005, p. 10).

Il convient de préciser également, afin de mettre en lien ce phénomène avec les modifications des structures familiales mentionnées plus haut, que ces femmes, si elles sont célibataires ou divorcées, ne vivent pas forcément seules. Elles peuvent en effet vivre en union libre.

Parmi ces célibataires, on compte notamment un certain nombre d'adolescentes. En 1970, 916 Suissesses de 18 ans ou moins, dont 478 étaient mariées, mettaient au monde un enfant. La même année, 507 femmes étrangères devenaient mère avant leur 19<sup>e</sup> anniversaire et 475 parmi elles étaient mariées. En 2008, on en retrouve respectivement 169, dont 8 étaient mariées, et 110 dont 35 étaient mariées. Le début de ce phénomène remonte

<sup>17</sup> Statistiquement, parmi les femmes pas mariées figurent en plus les femmes qui ont enregistré un partenariat et les femmes non mariées (dont le mari a disparu ou dont le mariage a été enregistré comme invalide). Ces deux catégories sont encore composées de très peu de personnes.

## Naissances selon l'état civil de la mère, de 1970 à 2008 (indice 1970 = 100) G 12



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

au milieu des années 70, et est associé à la libéralisation des mœurs. Une décennie plus tard, l'arrivée de la pilule a fait diminuer ce taux. Un pic au début des années 1990 survenu au sein des couples mariés (50%) est attribuable aux femmes de nationalité étrangère, pour la plupart des immigrantes récentes originaires de pays où il est coutume de se marier tôt. Ensuite, le taux de fécondité des adolescentes s'est stabilisé, avec cependant une régulière augmentation chez les Suissesses qui contraste avec la baisse observée chez les étrangères (Wanner, 2005, pp. 8–10). Cependant, de manière générale et en conclusion, les naissances vivantes de mères de moins de 19 ans ont chuté durant ces presque quarante dernières années, et particulièrement chez celles qui étaient mariées (voir graphique G13). Ce constat est à mettre en relation évidemment avec le report de l'âge au mariage. En outre, «l'information sur l'âge du père n'est guère précise, puisqu'elle n'est connue que pour les naissances survenues au sein d'un mariage, soit la minorité parmi les naissances d'adolescentes. On sait cependant que le père est généralement plus âgé que la mère (...) et l'écart d'âge est plus élevé que pour les naissances survenant après 20 ans» (Wanner, 2005, p. 11).

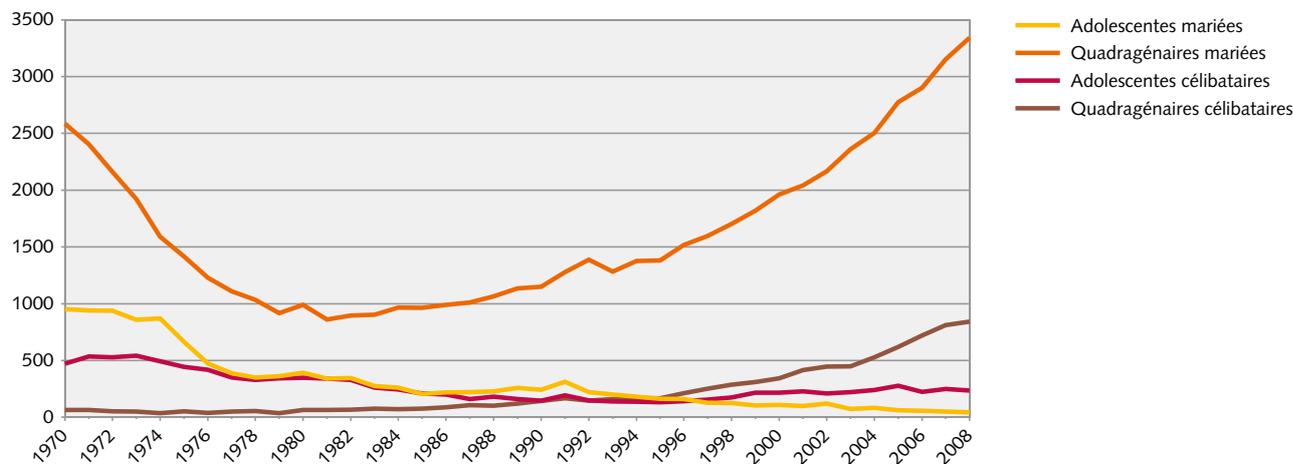
### Naissances hors mariage:

Enfant né vivant d'une femme pas mariée à la naissance de ce dernier.

Les naissances de mères quadragénaires sont peu fréquentes, puisqu'elles ne représentent que 5,4% du total des naissances vivantes. Toutefois, comme on peut le voir sur le graphique G13, leur évolution est impressionnante. Relativement nombreuses en 1970 (2'586), elles chutent dès le début de la décennie, atteignent leur plus bas niveau en 1981 (925), et augmentent ensuite nettement pour concerner 4'186 bébés en 2008. Ces mères sont essentiellement des femmes mariées (à 94% en 1981, 80% en 2008), mettant au monde leur 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> enfant. La raison du nombre élevé de ces naissances aujourd'hui est différente de celle qui prévalait avant les années septante; alors qu'il était dû, il y a quarante ans, au nombre moyen d'enfant élevé qu'une femme avait, il suit en 2008 le recul de l'âge à la 1<sup>er</sup> maternité. Les mères quadragénaires pas mariées, quant à elles, sont encore très peu nombreuses, mais leur part, tout comme celle des premières naissances, s'accroît fortement, puisqu'elles sont 14 fois plus qu'en 1970 et 1980, et 6 fois plus qu'en 1990 à donner naissance. La répartition de ces naissances entre nationalités n'a guère changé ces dernières décennies: la quasi-totalité est due à des Suissesses (97% en 1970, 90% en 2008). Sur le plan psychologique, on avance des hypothèses telles que par exemple la peur de vieillir qui peut stimuler l'envie d'un «petit dernier», mais aussi, pour les femmes divorcées, le désir d'avoir un enfant avec leur nouveau compagnon. Par ailleurs, la préférence donnée à la carrière professionnelle avant de se consacrer à la fondation d'une famille est une explication qui revient constamment. L'arrivée des populations de l'UE durant la dernière décennie, dont des femmes généralement qualifiées, a, de ce fait,

## Naissances vivantes chez les adolescentes (18 ans et moins) et les quadragénaires, de 1970 à 2008

G 13



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

contribué à cet accroissement d'étrangères quadragénaires mettant au monde un enfant pour la première fois<sup>18</sup>. Par exemple, une Allemande<sup>19</sup> de 30 ans a pu arriver en Suisse il y a 10 ans et, après avoir rencontré son partenaire, décide de fonder sa famille dans notre pays.

Pour donner quelques détails supplémentaires, voici un extrait d'une étude parue dans le premier numéro du DEMOS 2006 (pp. 19–20), dont les analyses sont basées sur le recensement de 2000: «selon les données disponibles, ces enfants se caractérisent par une prévalence élevée, comparativement à l'ensemble des enfants de la Suisse, de grandir au sein d'un ménage formé d'un couple pas marié (4,4%) ou monoparental (11%). L'âge avancé de la mère indique [une probabilité] plus grande qu'elle soit non mariée, et plus particulièrement divorcée (...) [Elles ont] un très haut niveau de formation (28% ont achevé un niveau tertiaire). Dès lors, l'enfant grandit dans un cadre socio-professionnel plutôt favorable et très rarement dans une famille d'ouvriers ou d'employés sans fonction dirigeante. Le père a également une bonne formation, ce qui conduit au fait qu'environ 45% de ces enfants vivent dans un ménage comprenant au moins un parent de niveau universitaire». Il s'agit de la poursuite d'une tendance déjà identifiée dans l'Enquête sur la famille: plus leur niveau de formation est élevé, plus les femmes retardent la naissance de leurs éventuels enfants, et moins elles ont de chance d'avoir le nombre

d'enfants qu'elles souhaitent, même en faisant une dernière tentative à plus de 40 ans (Csonka 1997, pp. 16–20).

### Les reconnaissances d'enfants hors mariage

Comme nous venons de le voir, un nombre toujours plus grand de naissances sont le fruit de mères pas mariées et la reconnaissance de paternité y est étroitement liée. Tel qu'il en ressort de la même étude que celle citée ci-dessus (Wanner 2006, p. 11), «les naissances hors mariage se rencontrent dans des populations situées aux deux extrémités de l'échelle sociale». Du point de vue de l'effet sur la structure des ménages, on sait que les enfants en question vivent généralement dans 3 types de ménage; un ménage monoparental, un ménage pas marié ou un ménage dirigé par un couple ayant «légitimé» sa situation matrimoniale (voir ci-après). Toutefois, indépendamment de la situation conjugale des parents, «la loi exige, depuis 1978, une reconnaissance en paternité afin que soient déterminées les prestations d'entretien du père et les droits de succession de l'enfant à l'égard de ce dernier. Si la mère n'indique pas qui est le père biologique et que celui-ci ne se manifeste pas, l'enfant n'est pas reconnu. On ignore combien d'enfants sont dans ce cas. Ils semblent toutefois peu nombreux, le nombre d'enfants illégitimes et celui des reconnaissances en paternité étant quasiment identiques» (Freymond, 2004, p. 74). Dès lors, les reconnaissances ont lieu le plus souvent lors de la préparation du mariage.

Face à la hausse des naissances hors mariage, les reconnaissances sont donc en augmentation depuis quarante ans, puisque leur taux est passé de 7,5% en 1970,

<sup>18</sup> C'est ce que relèvent les chiffres des naissances de quadragénaires selon la nationalité.

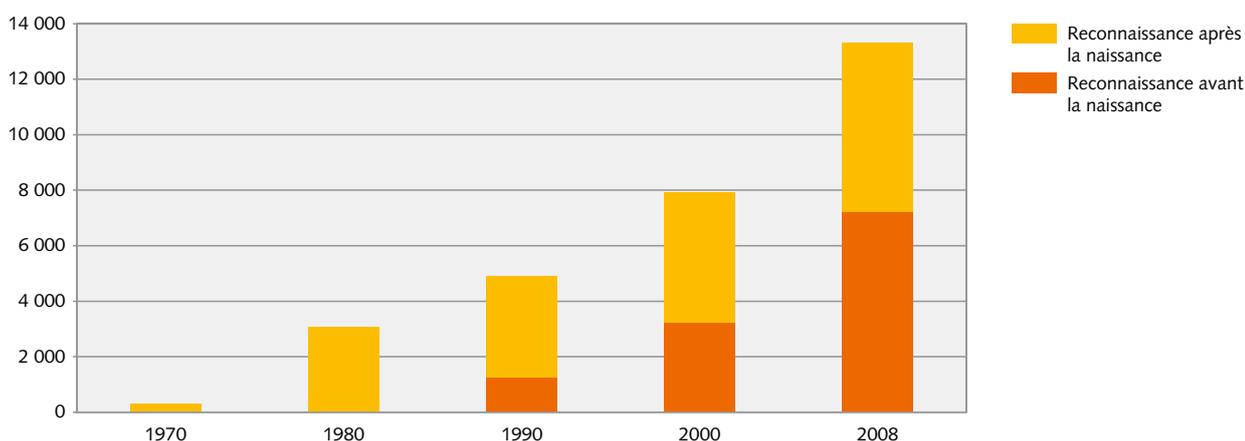
<sup>19</sup> La nationalité allemande n'est pas prise au hasard: généralement, les allemand-e-s ont un comportement démographique, particulièrement face au mariage et à la fécondité, plus «alternatif» que les français-e-s beaucoup plus traditionnels. Aussi, les migrant-e-s présentent des situations quelque peu différentes que les nationaux.

dont 0,5% de reconnaissance avant la naissance, à plus de 100% en 2008, dont 55% avant la naissance<sup>20</sup> (voir graphique G14). Aussi, on sait que lorsque la reconnaissance n'a pas lieu avant la naissance, elle est entreprise le plus souvent au cours des jours qui suivent, jusqu'au troisième mois de vie de l'enfant. Un enfant sur cinq est toutefois reconnu après sa 3<sup>e</sup> année (Wanner, 2006, p. 14). On peut donc poser quelques hypothèses sur l'attitude du père, ainsi: «la durée séparant la naissance d'un enfant né hors mariage de sa reconnaissance peut être considérée comme un indicateur de la disposition du père biologique à assumer sa paternité et les devoirs qui en découlent. C'est particulièrement vrai dans le cas d'une reconnaissance faite pendant la grossesse» (Freymond, 2004, p. 74).

parle de légitimation de la naissance hors mariage par le mariage. Celle-ci est plus fréquente lorsque la mère est âgée entre 25 et 34 ans au moment de la naissance de son enfant, que lorsqu'elle est adolescente ou âgée de plus de 40 ans. La légitimation survient en outre plus souvent parmi les femmes étrangères que parmi les Suissesses, et cela est certainement à mettre en relation avec les contraintes liées aux autorisations de résidence, qui favorisent l'union maritale (Wanner, 2006, p. 16). A travers les données sur le nombre d'enfants communs avant le mariage, on peut observer l'évolution de cette pratique: elle est en constante progression. On compte en effet en 2008 quatre fois plus de couples ayant des enfants en commun avant leur mariage qu'en 1980, et 20,1% d'entre eux ont plus d'un enfant contre seulement 8% en 1980.

### Total des reconnaissances d'enfants par le père, avant et après la naissance, en 1970, 1980, 1990, 2000 et 2008

G 14



Note: A partir de 2005, ne sont comptés que les enfants reconnus résidant de façon permanente en Suisse.

Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Un réel changement des mentalités, ajouté à de nouveaux besoins pratiques, est à attribuer à cette évolution. Toutefois, de véritables différences sont constatées selon l'âge de la mère ou sa nationalité, et cela quelle que soit l'époque considérée. Ainsi les reconnaissances d'enfants de mères de moins de 20 ans sont rares, alors qu'elles sont fréquentes chez les mères âgées de 30 à 39 ans. Chez les Suissesses et les Italiennes, les reconnaissances sont plus fréquentes que parmi les Françaises ou les femmes de l'ex-Yougoslavie.

Lorsqu'une naissance hors mariage est suivie d'un mariage, et officialise ainsi la situation de l'enfant, on

Ce dernier chiffre prouve un changement fondamental des mentalités dans l'importance qu'a pris l'union libre dans le parcours de vie de famille des individus depuis presque 40 ans. S'il y a bien toujours un mariage dans la plupart des cas, il ne l'est plus par «effet secondaire d'une naissance hors mariage», mais par un choix qui ne précède plus forcément la venue d'enfants. Le nombre aujourd'hui majoritaire<sup>21</sup> de reconnaissances avant la naissance indique que la venue de l'enfant est bien prévue – ou acceptée également – par le père.

Toutefois, pour les naissances «marginales», soit de mères adolescentes par exemple, cette précédente remarque n'est pas valable, puisqu'au contraire, le mariage suit de moins en moins les naissances hors

<sup>20</sup> La somme des pourcentages est légèrement supérieure à 100, car les naissances d'enfants mort-nés ou d'enfants qui ont quitté la Suisse peu de temps après leur naissance sont également intégrées. Voir DEMOS 1/2006, p. 13

<sup>21</sup> Le nombre de reconnaissances avant la naissance est majoritaire depuis 2007.

mariage. En mettant en relation les naissances adolescentes avec d'autres indicateurs socioculturels également disponibles dans le recensement de la population 2000, Warner (2005, p. 10) a constaté que «jusqu'à récemment, une conception hors mariage était fréquemment suivie d'un mariage de régulation, avec le père ou un autre homme, parfois au détriment des aspirations conjugales de la mère. (...) L'acceptation progressive des naissances hors mariage a récemment touché les mères adolescentes»

#### Reconnaissance d'enfant:

Il y a reconnaissance d'un enfant par le père lorsque le rapport de filiation existe seulement avec la mère. La reconnaissance a lieu par déclaration devant l'officier de l'état civil ou par testament ou, lorsqu'une action en constatation de paternité est pendante, devant le juge. La reconnaissance peut avoir lieu avant la naissance de l'enfant.

#### Les adoptions

Dernière question à relever dans cette partie sur la fondation d'une famille, l'adoption a grandement évolué depuis 1980. On assiste à un recul en dents de scie depuis cette date. Entre 1980 et 2000, le nombre d'adoptions s'est réduit de plus de la moitié et se retrouve à son tiers en 2008, soit 575 cas. Cette réduction n'a toutefois pas été la même dans tous les cas. Jusqu'en 2000, le nombre d'adoptions par les beaux-pères ou les belles-mères et par les couples mariés étaient quasi identiques (50-50). Les années 2000 à 2006 ont vu la part des adoptions faites par les beaux-parents nettement diminuer au profit des couples mariés, mais la tendance n'est pas nette et régulière (voir graphique G15) et il faut attendre les pro-

chaines années pour pouvoir se prononcer et peut-être expliquer l'origine de la baisse générale des adoptions<sup>22</sup>. Quoi qu'il en soit, sur la base de la statistique du mouvement naturel de la population de 2003, Freymond (2004, p. 82) remarque déjà que «l'adoption par le beau-père ou la belle-mère entraîne un bouleversement de la structure familiale, dans le sens où l'enfant du conjoint est adopté au sein d'une famille recomposée.» Et de poursuivre: «cet événement suit la plupart du temps un premier changement structurel, à savoir le décès de l'un des deux parents ou le divorce de ces derniers.» Selon lui, «il y a également bouleversement de la structure familiale lorsqu'une mère célibataire se marie plus tard, que son conjoint adopte son enfant et qu'une famille est ainsi [là aussi] recomposée». Le nombre d'enfants adoptés par une personne vivant seule reste, quant à lui, insignifiant<sup>23</sup>.

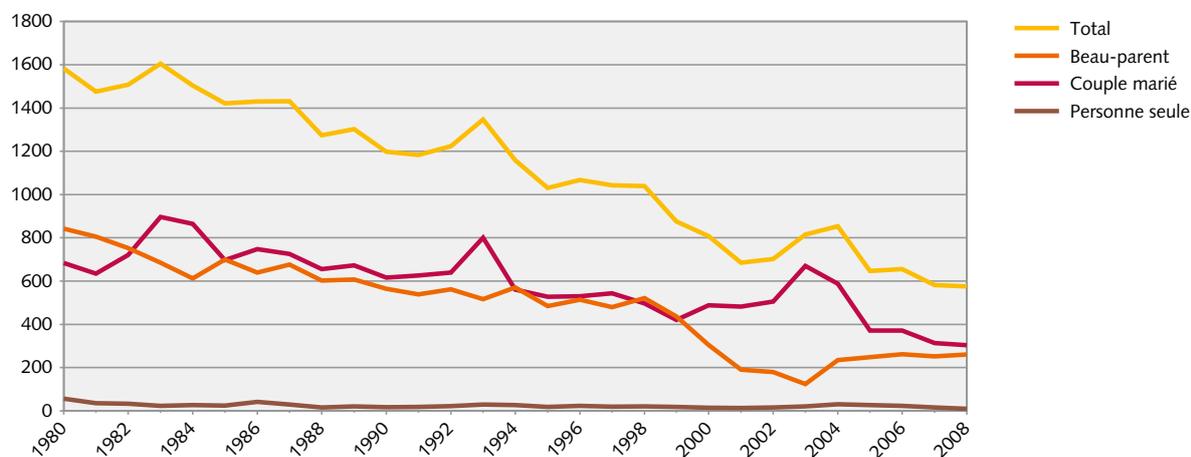
Ainsi, les représentations des différentes nationalités des enfants adoptés reflètent ces évolutions. Il apparaît en effet que les beaux-parents adoptent presque uniquement des enfants de nationalité suisse, ou d'Europe occidentale. Comme le nombre d'adoptions faites par ceux-ci est en baisse, les nationalités sus-mentionnées seront moins représentées (voir graphique G16). Si 66% des enfants adoptés en 1980 étaient suisses (1'060), ils ne sont plus qu'un tiers (192) en 2008. L'entrée en vigueur de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale en 2003 a certainement permis aux couples mariés de faire aboutir

<sup>22</sup> On compte 124 adoptions par les beaux-parents contre 670 par des couples mariés en 2003, mais plus que 261 contre 304 en 2008.

<sup>23</sup> Art. 264, alinéa 1 du CC: «Une personne non mariée peut adopter seule si elle a 35 ans révolus.»

Adoptions selon le type d'adoptant, de 1980 à 2008

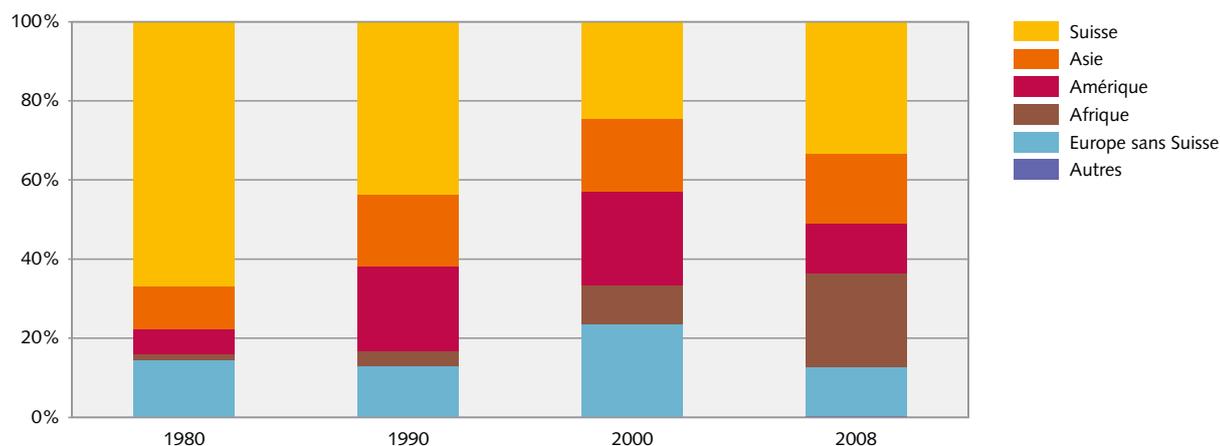
G 15



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Nationalité de l'enfant adopté avant l'adoption, en 1980, 1990, 2000 et 2008 G 16



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

leur demande, puisque ces derniers auraient tendance à adopter des enfants de nationalité étrangère. La part des enfants issus de pays du Tiers-monde ou d'Europe de l'Est prend de plus en plus d'importance, notamment celle des enfants originaires d'Afrique et d'Asie; si seuls 1,3% (21) venaient du continent africain et 10,6% (168) d'Asie en 1980, ils sont respectivement 23,7% (136) et 17,4% (100) en 2008.

Ce qui n'a, par contre, guère changé, c'est l'âge des enfants adoptés: depuis 1980, plus de la moitié des enfants avaient moins de 10 ans. De 1987 à 1993 et au début des années 2000, ils étaient mêmes plus des deux tiers. Un tiers des enfants, voire 4 enfants sur 10 au début des années 2000, avaient quatre ans ou moins.

Ces observations dans le déroulement des événements de la fondation d'une famille sont importantes car elles indiquent un changement de mœurs que la situation socio-économique actuelle contribue à renforcer. L'institution du mariage est notamment remise en question dans sa nature. Ainsi, concernant les légitimations des naissances hors mariage par le mariage, on peut avancer l'hypothèse que dans le passé, des parents ne pouvaient laisser leur jeune fille avec un enfant sans être mariée. La légitimation par le mariage était indispensable pour ne pas avoir à assumer une naissance hors mariage. Aujourd'hui, c'est nettement moins le cas. Selon Wanner (2006, p. 18), «pour des raisons probablement liées à la perte d'importance de l'institution du mariage, les résultats observés montrent que, désormais, le fait d'être conçu avant le mariage, pour un enfant, ne débouche pas sur un contexte de vie durant l'enfance qui s'écarte de la

moyenne». Aussi, l'accroissement des couples vivant en union libre avec enfant(s) depuis 1980 prouve que cette forme de vie conjugale se présente de plus en plus comme une alternative au mariage, du moins dans ses premières années. Le mariage vient après le 1<sup>er</sup> enfant pour des raisons pratiques, que ce soit au niveau économique ou légal. Enfin, l'interaction entre ces deux événements ayant tendance à s'affaiblir confirme cette hypothèse (Freymond, 2004, p. 70).

**En bref**

- 1° Le mariage, et par conséquent la naissance du 1<sup>er</sup> enfant surviennent toujours plus tard surtout pour les femmes les mieux formées, qui ne peuvent parfois pas réaliser leur souhait en terme de nombre d'enfant, d'où
- 2° Une diminution de la fécondité et de la descendance finale.
- 3° De plus en plus de femmes donnent naissance à un enfant hors mariage: la hausse des reconnaissances est la preuve d'une meilleure acceptation de cette pratique.

## 4 Décompositions familiales: divorces et décès

### Divorces

Deux modifications importantes ont été apportées au droit du divorce lors d'une révision majeure en 2000. D'abord, la notion de faute dans la rupture du lien conjugal est supprimée, ensuite, le divorce sur requête commune est introduit (CC, art. 111 et suivants). Dès lors, les couples recourent le plus souvent à ce biais pour divorcer (87,2% du total des divorces en 2008), bien que sa proportion recule peu à peu face aux demandes unilatérales, puis aux accords partiels<sup>24</sup>. En près de quarante ans, le nombre de divorces a clairement augmenté. Toutefois, s'il est légèrement en baisse en 2007 et 2008 par rapport à 2005 (voir graphique G17), on ne peut pas parler d'une véritable tendance. La chute de 2000 est en lien direct avec le nouveau droit du divorce. D'une part, les tribunaux ont conclu en 1999 un nombre de procédures de divorces supérieur à la moyenne pour pouvoir se préparer à l'entrée en vigueur du nouveau droit en 2000. D'autre part,

cette entrée en vigueur a entraîné (provisoirement) un allongement de la durée des procédures, de sorte que le nombre de jugements a reculé. En outre, les conseillers juridiques des couples qui souhaitent divorcer ont besoin de beaucoup de temps pour élaborer la convention de divorce par consentement mutuel requise par le nouveau droit.

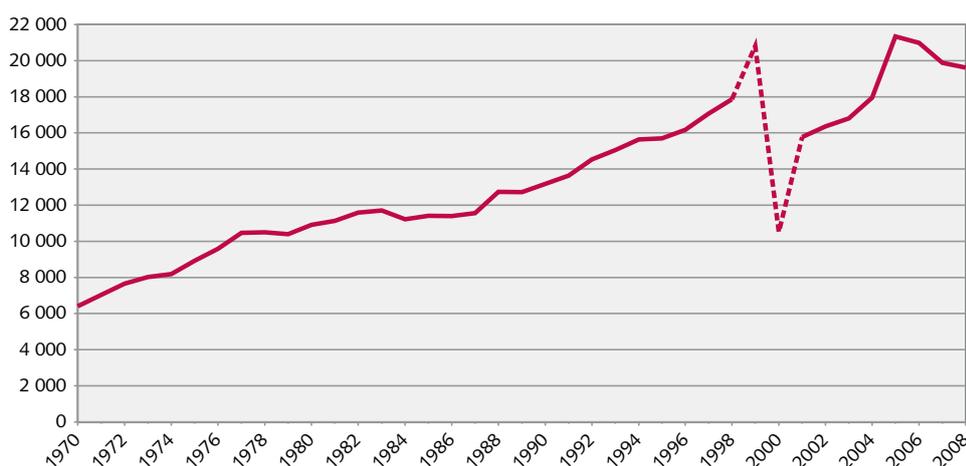
#### Taux brut de divortialité:

Il correspond au nombre total de divorces enregistrés au cours de l'année sur la population résidante permanente au milieu de l'année.

Jusqu'au milieu des années 1960, le taux brut de divortialité est stable. Il augmente ensuite très nettement, puis triple en l'espace d'une trentaine d'années et sa progression se poursuit toujours pour s'élever en 2008 à 2,8

Nombre total de divorces, de 1970 à 2008

G 17



Note: L'évolution du nombre de divorces après 1998 (forte progression en 1999, important recul en 2000) est liée à l'introduction, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, du nouveau droit du divorce.

Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>24</sup> L'accord partiel signifie que les époux peuvent demander le divorce par une requête commune et déclarer qu'ils confient au juge le soin de régler les effets du divorce sur lesquels subsiste un désaccord (Art. 112 du CC).

divorces pour 1000 habitants. L'indicateur conjoncturel de divortialité mesurant quant à lui la propension à divorcer s'est également accru: il est passé de 13% en 1970 à 48,4% quarante-huit ans plus tard. Cela signifie que 48 couples sur 100 vont se dissoudre, si le comportement actuel par rapport au divorce ne change pas dans le futur.

Outre ces considérations générales, la nationalité des conjoints joue un rôle dans le risque de divortialité. Les couples formés d'une femme suisse et d'un homme étranger sont un peu plus souvent concernés par le divorce que les couples dont les conjoints appartiennent au même groupe de nationalité et des couples dont l'homme est suisse et la femme étrangère. Les couples étrangers ne sont guère moins touchés par le divorce que les nationaux.

#### Indicateur conjoncturel de divortialité:

C'est la proportion de mariages dissous par divorce, parmi un ensemble de mariages qui seraient soumis, à chaque durée de mariage, aux conditions de divortialité observées durant l'année considérée.

#### Révisions de la loi sur le divorce:

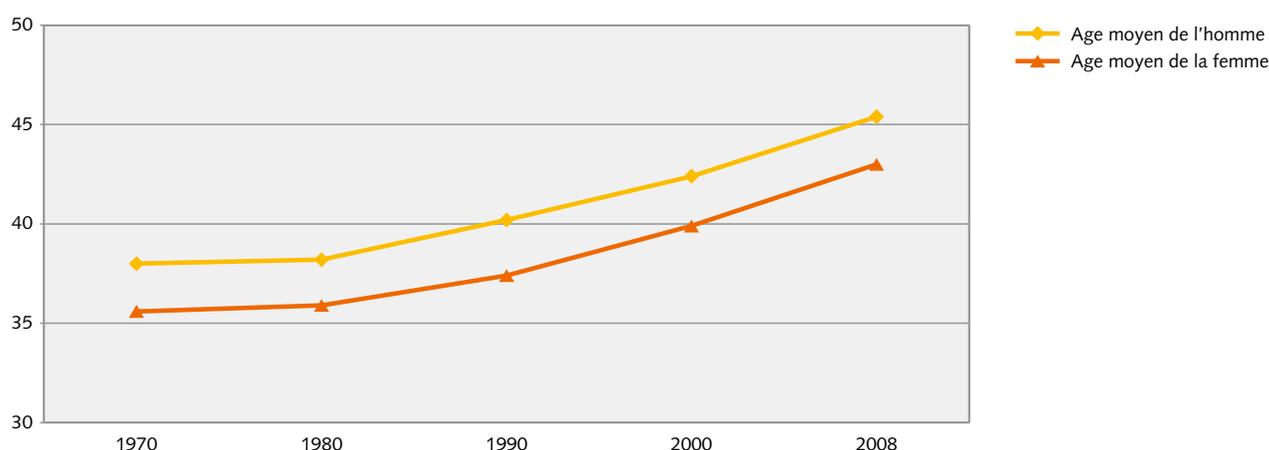
2000: introduction du divorce sur requête commune (Art. 111 et s.s. du CC) et suppression de la notion de faute dans la rupture du lien conjugal. Dans le divorce par requête unilatérale, lorsque des époux vivent séparés depuis 4 ans au moins, le mariage doit pouvoir être dissous. En outre, les prétentions acquises durant le mariage auprès d'institutions de prévoyance professionnelle sont réparties à raison de moitié entre les époux, indépendamment de leur régime matrimonial.

2004: Le délai de séparation de 4 ans est réduit à 2 ans.

L'âge moyen des conjoints au moment du divorce a augmenté en parallèle au recul de l'âge au mariage. La proportion croissante de personnes divorçant au-delà de 50 ans, due au vieillissement de la population, explique ce phénomène; alors qu'elles étaient 26,5% en 1970, 37,1% en 1998, elles sont 55% en 2008. Les hommes composent 58,7% de ces quinquagénaires et cela ne s'explique pas uniquement par la progression de l'espé-

Age moyen de l'homme et de la femme au moment du divorce, en 1970, 1980, 1990, 2000 et 2008

G 18



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

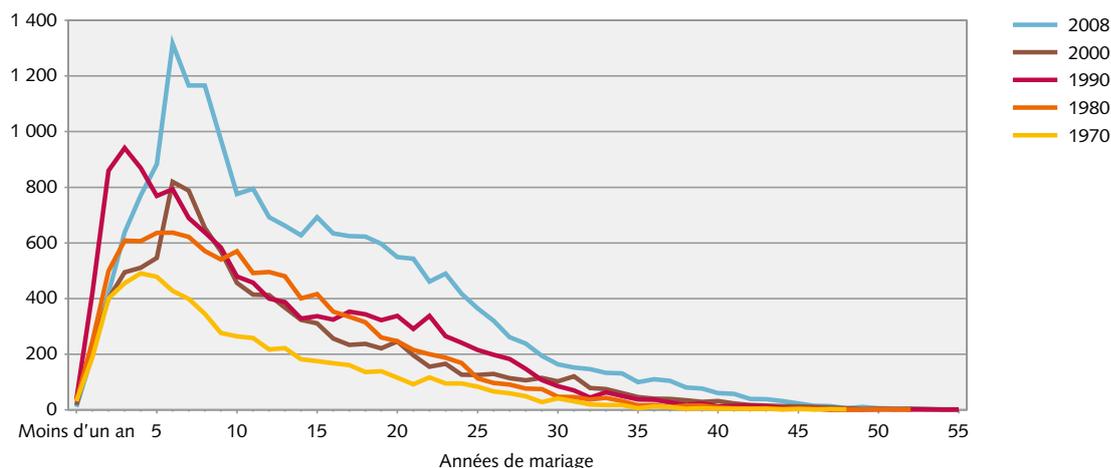
rance de vie à cet âge (31,6 ans à 50 ans pour le sexe masculin en 2008 contre 29 en 1998), mais avant tout par le fait qu'ils se remettent plus souvent en couple après une séparation que les femmes. A noter que ce peut être leur 2<sup>e</sup> divorce. Pour les hommes comme pour les femmes, une différence de sept ans est en effet observée entre 1970 et 2008; l'âge moyen de l'homme au divorce était de 38 ans en 1970, il l'est de 45,4 ans en 2008 et celui de la femme est passé de 35,6 ans à 43 ans. Un intervalle entre les sexes de deux ans est donc toujours observé (voir graphique G18).

La durée de mariage au moment du divorce est un aspect du sujet qui permet peut-être de mieux poser les hypothèses. Un pic des divorces se marque, quelle que soit l'année statistique considérée (sauf en 1990) entre la 4<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> année du mariage (voir graphique G19). La durée moyenne n'a donc pas subi un changement spectaculaire (11,6 ans en 1970, 14,6 ans en 2008). Si on se

les premières années du mariage seraient moins fréquents, car les couples ont plus souvent vécu une période d'union libre plus longue, qui a permis de tester la solidité de la relation. Le cas échéant, ils se sont séparés avant le mariage et parfois même après la naissance d'un premier enfant hors mariage. D'autre part, les parents attendraient la sortie du nid familial des enfants pour se quitter. Avec l'allongement de la durée des études, les enfants retardent ce départ et pousseraient donc leurs parents à rester quelques années supplémentaires ensemble. Après vingt ans de mariage, les conjoints se séparent plus facilement qu'autrefois. Une explication complémentaire réside dans la situation professionnelle de la femme, dont l'expérience a été probablement de manière générale plus longue et plus riche que par le passé. Elle peut ainsi s'imaginer se remettre sur le marché du travail ou continuer de travailler. A nouveau indépendante économiquement après une possible interruption pour s'occu-

Durée de mariage au moment du divorce, de 1970 à 2008

G 19



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

concentre sur les extrémités par contre, on constate que la part de couples se séparant après 2 ans de mariage se fait de plus en plus faible et que celle des couples se séparant après 20 ans de mariage devient de plus en plus grande (24,5% en 2008 contre 13,7% en 1970). Ce phénomène d'allongement de la durée de mariage au moment du divorce peut s'expliquer autant par des facteurs confortant la solidité précoce qu'une faiblesse tardive. Les hypothèses suivantes ne sont pas confortées par des chiffres, mais largement reprises dans la littérature scientifique commune. D'une part, les divorces dans

per de son (ses) enfant(s), elle ose et peut se permettre de franchir le pas du divorce, ce qu'elle n'aurait fait dans le passé. Cette nouvelle envie de liberté que promeut le modèle social et économique moderne individualiste met en exergue le changement de nature de l'engagement matrimonial que révèle sa dissolution. Considéré aujourd'hui avant tout comme un projet de vie individuel, le mariage insatisfaisant, même d'une longue durée, est balayé par le besoin de façonner, avant qu'il ne soit trop tard, son nouveau projet de vie.

Moins de la moitié des divorces touchent des enfants mineurs. En 2008, ils étaient 14'141 à vivre le divorce de leurs parents. Ce nombre varie d'année en année et n'indique pas d'évolution particulière, puisqu'il était de 11'400 en 1990 et de 16'200 en 2006<sup>25</sup>. Si la majorité des enfants mineurs avait entre 5 et 9 ans au moment du divorce de leurs parents dans les décennies 1990 et jusqu'en 2000, ils avaient entre 10 à 14 ans en 2008 (pour 36% des enfants concernés). De tout temps, une grande majorité d'entre eux se retrouvent sous l'autorité parentale de la mère, mais celle-ci voit sa part diminuer de 86% des cas en 1984 à 58,4% en 2008. En effet, l'autorité parentale conjointe est à l'inverse toujours plus fréquemment attribuée (36,3% en 2008). Les pratiques diffèrent considérablement d'une région à l'autre du pays sur cette question. Ainsi, les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel se distinguent en l'attribuant presque aussi souvent que l'autorité parentale à la mère. Au niveau juridique également, un pas est fait, puisque le Conseil fédéral a mis en consultation en février 2009 un avant-projet maintenant l'autorité parentale conjointe après divorce sans qu'une requête commune soit exprimée en ce sens<sup>26</sup>. Pour les parents qui ne se sont pas mariés ensemble, il prévoit des solutions différentes suivant que la filiation paternelle est établie par reconnaissance ou par un jugement de paternité. L'attribution automatique de l'autorité parentale à la mère serait alors abolie. L'intérêt de l'enfant serait donc mieux pris en compte et l'inégalité de traitement entre le père et la mère corrigée.

#### Durée moyenne de mariage:

Durée moyenne des mariages qui se sont dissous par divorce durant l'année civile.

#### Décès

La dissolution d'une famille peut aussi être le fait d'un décès. Dans cette partie, sont évoqués la mortalité infantile ainsi que le décès de parents, et par conséquent le nombre d'orphelins.

La mortalité infantile est l'un des indices clefs du niveau de développement économique d'un pays. En 1970, on enregistrerait 15,1 décès d'enfants de moins d'un an pour 1'000 naissances (soit 1'494 cas). Trente-huit ans plus tard, ce taux est de 4‰ (293 enfants), et se situe dans la moyenne européenne; en France, il se situe

légèrement au-dessous (3,6‰), alors qu'en Allemagne, il est très proche (4‰) et plus élevé en Espagne (4,3‰).

«La mortalité est la plus forte au cours de la première semaine de vie: elle atteint 3 pour mille. Ce taux n'a pas reculé au cours des dix années considérées. En revanche, le taux de mortinatalité a diminué de 4,1 à 3,2 pour mille, ce qui pourrait être lié au fait que l'on provoque aujourd'hui plus rapidement un accouchement en cas de danger» (Quack Lötscher et Ackermann-Liebrich 2007, p. 7). Si le nombre de garçons est toujours plus grand que celui des filles, en raison du rapport de masculinité en faveur des garçons à la naissance, la différence est nettement plus faible qu'autrefois.

#### Taux de mortalité infantile:

Rapport du nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an enregistrés durant une année civile au nombre de naissances vivantes enregistrées durant la même année.

#### Taux de mortalité néonatale:

Rapport du nombre de décès d'enfants âgés de moins de 28 jours enregistrés durant une année civile au nombre de naissances vivantes enregistrées durant la même année.

#### Taux de mortinatalité périnatale:

Rapport du nombre de mortinaissances et de décès d'enfants âgés de moins de 7 jours (mortalité néonatale précoce) enregistrés durant la même année.

Concernant les décès de parents d'enfants mineurs, le nombre et la proportion entre hommes et femmes sont restés stables (voir graphique G20). Environ 1'500 familles en Suisse sont concernées chaque année. En 1998, on dénombre 953 pères décédés, dont la majorité avait 45 ans et plus, et 457 décès de mères, dont la majorité était âgée entre 30 et 44 ans. En 2008, il s'agit de 985 pères (ayant le même âge qu'en 1998), et 443 mères, dont la majorité avait 45 ans et plus, classe d'âges suivie de près toutefois par les 30–44 ans. La forte mortalité des pères reflète la surmortalité des hommes dans ces classes d'âge de manière générale<sup>27</sup>.

Ces décès ont concerné 2'185 enfants en 2008, dont la plus grande partie avait entre 10 et 14 ans (le 2<sup>e</sup> groupe le plus important avait 15 ans et plus). Tel que le graphique G20 le montre, les parts d'orphelins de père ou de mère, de même que le total de parents décédés ne varient guère d'année en année, et aucun facteur ne les provoque objectivement.

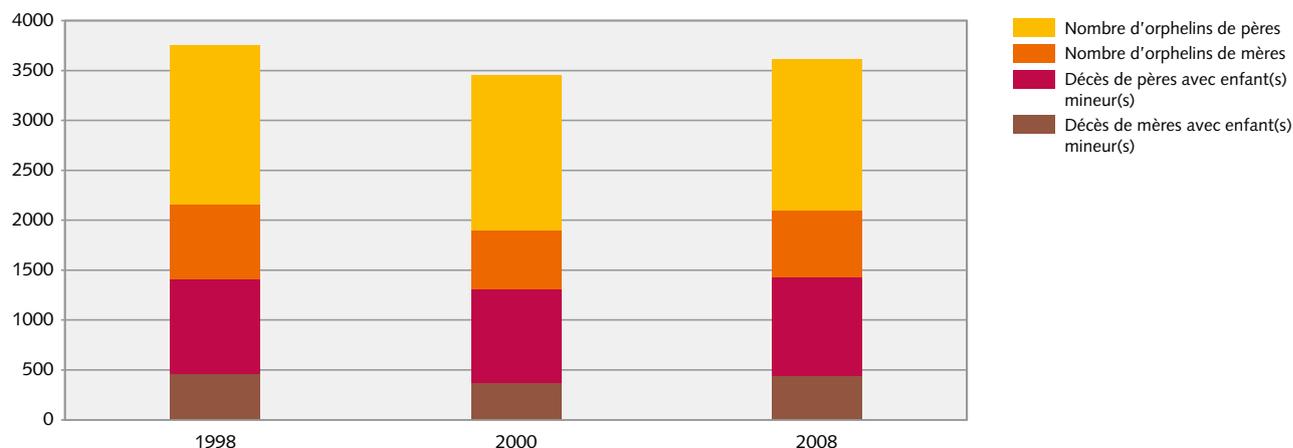
<sup>25</sup> L'abaissement de l'âge de la majorité de 20 à 18 ans en 1996, empêche de comparer directement ces chiffres.

<sup>26</sup> Révision du code civil suisse (autorité parentale) et du code pénal suisse (art. 220), voir [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1661/Vorlage\\_Code\\_civil.pdf](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1661/Vorlage_Code_civil.pdf)

<sup>27</sup> On cite souvent le tabagisme, l'alcoolisme, les maladies cardio-vasculaires et les accidents liés au monde du travail comme pathologies affectant plus les hommes que les femmes (voir Newsletter Demos no1, 2009, p.3)

## Décès de parents avec enfants mineurs et nombre d'orphelins en 1998, 2000 et 2008

G 20



Source: OFS, BEVNAT

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Bien que tragiques, les décès précoces, de bébés ou de parents, par leur nombre relativement faible, n'ont que peu de conséquence sur les comportements démographiques globaux. A noter toutefois que le décès précoce d'un-e conjoint-e affecte l'autre partenaire dans la suite de sa vie féconde.

Les interruptions volontaires de grossesses (IVG) peuvent être perçues comme des «non-réalisations» de fondation ou d'agrandissement d'une famille, en tant qu'échec ou accident de contraception, c'est pourquoi il est intéressant d'en faire part dans ce travail. En Suisse, le taux d'IVG pour 1'000 femmes en âge de procréer a baissé entre 2002 et 2008, de 7,7 à 6,5. Comparativement à la France (17,2‰), ce taux est plutôt faible, mais il représente toutefois 10'848 interventions. Parmi les femmes ayant subi une IVG, environ 55,3% de femmes dont la nationalité est connue<sup>28</sup> sont de nationalité étrangère; «La relativement large proportion de femmes de nationalité étrangère souligne tout de même l'importance des mesures de prévention s'adressant à ce groupe de population» (OFS, Actualités 2007, p. 12). Enfin, à noter que 10% des femmes concernées étaient âgées de 15 à 19 ans (voir tableau T3)<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> Dans un 39,8% des cas, la nationalité de la femme est connue.

<sup>29</sup> Ces statistiques se basent sur l'obligation légale des médecins suisses de déclarer chaque interruption de grossesse au service du médecin cantonal. Elles n'incluent donc pas les avortements spontanés ou les fausses couches, de même que le nombre d'interruptions volontaire de grossesse de femmes domiciliées en Suisse, effectuées à l'étranger.

### T3 Interruptions de grossesse en Suisse en 2008

<b>Nombre total d'interruptions de grossesse</b>	<b>10 848</b>
Taux pour 1000 femmes résidant en Suisse (15–44 ans) <sup>1</sup>	6,5
Taux pour 1000 adolescentes résidant en Suisse (15–19 ans) <sup>2</sup>	5,0
Nombre d'interruptions parmi les femmes résidant en Suisse pour 1000 naissances <sup>2</sup>	133
Interruptions chez les femmes de moins de 16 ans	1%
Interruption par voie médicamenteuse	57%
Interruption par voie chirurgicale	43%

<sup>1</sup> Dans le calcul de ce taux, les interruptions pratiquées chez les femmes n'entrant pas dans la catégorie des femmes en âge de procréer (15–44 ans) ont été prises en compte dans le numérateur.

<sup>2</sup> Taux provisoires (basés sur les résultats provisoires 2007 de ESPOP et de BEVNAT).

Source: OFS, Statistique des interruptions de grossesse

#### En bref:

- 1° Le nombre de divorces augmente, mais en dents de scie.
- 2° L'âge au divorce recule, les enfants mineurs sont toujours moins touchés.
- 3° Toujours plus de divorces après 20 ans et plus de mariage.
- 4° Mortalité infantile et IVG en baisse.

## 5 Conclusion

Le nombre de ménages familiaux, et plus particulièrement celui des couples, mariés ou non, sans enfant, a légèrement augmenté en chiffres absolus, de même que le nombre de personnes vivant dans ces ménages. Leur part dans la population totale et dans l'ensemble des ménages tend au contraire à diminuer au bénéfice des ménages d'une seule personne. Une des raisons de l'augmentation des couples sans enfant réside dans l'allongement de la période dite du «nid vide», soit celle qui suit le départ des enfants du foyer parental, jusqu'au décès d'un des deux parents, dû au vieillissement de la population. Une autre explication est à chercher à l'autre extrémité de la vie de couple; les jeunes couples en ménage commun tardent toujours plus à fonder une famille. Ce fait s'observe par le recul de l'âge au mariage et à la maternité. Toutes ces caractéristiques ont commencé à se répandre en Suisse au milieu des années septante. Elles font partie de ce que certains démographes ont nommé la 2<sup>e</sup> transition démographique (voir par ex. Fux, 2005, pp. 10–11, 87–92).

Les comportements démographiques de la jeune génération ne permettent pas encore de prévoir si la famille «traditionnelle» sera toujours de mise dans les prochaines décennies. Car, si son entrée dans la vie sexuelle est plus précoce<sup>30</sup>, elle ne met pas pour autant plus d'enfant au monde, bien au contraire. Le départ du foyer parental plus tardif suggère les difficultés croissantes auxquelles font face les jeunes pour devenir indépendants. En outre, ce départ n'étant plus associé à une mise en ménage en couple, la cohabitation n'est plus un critère pour vivre une relation de couple. Les cas déjà recensés dans l'Enquête suisse sur la famille de 1994/95 montrent même que ce n'est pas une condition pour qu'elle se maintienne sur le long terme (Wanner, 2002, p. 7). A l'inverse, on constate une augmentation des divorces après vingt ans de mariage. L'institution du mariage n'est donc plus garante de la solidité du couple. La vie de famille conventionnelle n'est plus la règle, des alternatives sont de plus en plus fré-

quentes et se retrouvent à tout âge. L'existence d'un secteur non conjugal se confirme, de même que le développement d'un secteur non familial. Sociologues et démographes situent l'amorce de ces nouvelles tendances dans la révolution sexuelle de la fin des années soixante. Le droit de vote accordé aux femmes, le droit à l'avortement et la pilule contraceptive ont été autant de moyens pour les femmes, mais aussi pour les hommes, de revoir leur projet familial. Difficultés et pressions économiques pour garder le standard de vie que les «Trente glorieuses» ont permis mais qu'un nombre élevé d'enfants ne permettrait pas, le projet familial est aussi remis en question par le choix de donner la priorité à la carrière professionnelle. Kohli parlait en 1991 déjà de «déstandardisation des parcours de vie» (in Fux, 2005, p. 39); une diversité de situations dans le mode de vie familial est en tout cas observée. Ces analyses suggèrent que si l'homme et la femme organisent leur vie peut-être un peu moins autour de la famille, ils adaptent néanmoins leurs événements démographiques en fonction de multiples facteurs socio-économiques. Aucune donnée ne nous permet encore de savoir si ces adaptations sont le fruit d'un meilleur contrôle individuel sur la vie féconde, d'une régulation volontaire – inconsciente ou non – calquée sur de nouvelles contraintes, ou simplement d'une plus grande liberté individuelle.

L'autonomisation de l'individu par rapport à la société, l'émancipation féminine, mais aussi l'«affranchissement» de la morale religieuse et bourgeoise ont permis de briser quelques tabous. Tel un écosystème, la famille se décline sur de nouveaux et à présent multiples équilibres. Toutefois, si le mariage et la première naissance sont repoussés, réduisant le nombre de celles-ci, les Suisses gardent un comportement démographique très traditionnel. Comme l'affirmait Fux (2005), on assiste peut-être à une bipolarisation des parcours de vie; suivant les conditions réunies, il est familial ou il ne l'est pas.

<sup>30</sup> Fertility and Family Surveys, UNECE, pratiqués au niveau national dans 20 pays membres. Voir aussi Enquête sur la famille (OFS, Berne) jusqu'en 1995.

## 6 Bibliographie

### Publications de l'Office Fédéral de la Statistique

#### Par auteur

Calot G., *Deux siècles d'histoire démographique suisse. Album graphique de la période 1860–2050*, 1998.

Freymond C., *Portrait démographique, Edition 2004*, 2004.

Fux B., *Evolution des formes de vie familiale, Recensement 2000, Relevé structurel de la Suisse*, décembre 2005.

Quack Lötscher K., Ackermann-Liebrich U., *Totgeburtens und Säuglingssterblichkeit in der Schweiz 1993–2002*, 2007.

Stutz H., *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2008*, 2008.

#### Collectif

Newsletter Demos no1/2009, avril 2009.

Actualité OFS, Statistique des interruptions de grossesse. Résultats 2006, novembre 2007.

Recensement fédéral de la population 2000, Ménages et familles, février 2005.

#### DEMOS, Bulletin d'information démographique.

Csonka Y., *Fonder une famille, devenir parent*, 1/1997  
Csonka Y. et Noth J., *Enquête sur la famille en Suisse*, 2/1995.

Rausa-de Luca F., *La population issue de la migration, Résultats du module «mobilité et migration» de l'ESPA 2003*, 4/2004.

Wanders A-C., Heiniger M., *Glossaire démographique*, 3/2003.

Wanner P.,

*Indicateurs démographiques de l'enfance et des relations entre générations*, 1/2006.

*Naissances adolescentes en Suisse, 1969–2004, Un aperçu statistique*, 2/2005.

*Changements dans les configurations familiales et les modes de vie des familles: une analyse statistique*, 2/2002.

*La fécondité des femmes de nationalité étrangère en Suisse depuis 1981*, 2/1996.

### Autres publications:

Blondel B., Kaminski M., «L'augmentation des naissances multiples et ses conséquences en santé périnatale», in *Journal de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction*, pp. 725–740, vol.31, no 8, Masson: Paris, 2002.

Prioux France, «L'évolution démographique récente en France», in *Population-F*, 60 (4), 2005.

Rossillion S., *Mariages et divorces, Evolution selon quelques déterminants socio-démographiques*, Communications statistiques, OCSTAT, Genève, 2008.



